

Sujet : [INTERNET] RE: Consultation du public concernant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et affichage
De : DE MISCAULT Godefroy - DDT 68/SEEEN/BNCF <godefroy.de-miscault@haut-rhin.gouv.fr>
Date : 17/07/2019 09:56
Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" ">" Consultation SDGC - DDT 68/SEEEN/BNCF <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] RE: Consultation du public concernant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et affichage
Date : Fri, 12 Jul 2019 13:41:06 +0000
De : > Mairie de Sierentz DGS (par Internet) <Dgs@mairie-sierentz.fr>
Répondre à : Mairie de Sierentz DGS <Dgs@mairie-sierentz.fr>
Pour : ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr <ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur,
La Ville de Sierentz émet un avis favorable quant au dossier dont il est question.
Cordialement

Laurence MAIRE
Directrice Générale des Services
Mairie de Sierentz
03.89.81.67.27



De : DDT 68/SEEEN/BNCF (Nature, Chasse, Forêt) emis par BRAULT Marie-Christine - DDT 68/SEEEN/BNCF <ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 21 juin 2019 12:10
Cc : SCHERRER Pierre (Adjoint directeur, chef de service) - DDT 68/SEEEN <pierre.scherrer@haut-rhin.gouv.fr>; KAUFFMANN Christophe (Chef de bureau) - DDT 68/SEEEN/BNCF <christophe.kauffmann@haut-rhin.gouv.fr>; SCHULTZ Sébastien (Chef de bureau) - DDT 68/SEEEN/BNCF <sebastien.schultz@haut-rhin.gouv.fr>; CAHUEAU Pascal <Pascal.CAHUEAU@haut-rhin.gouv.fr>; DE MISCAULT Godefroy <godefroy.de-miscault@haut-rhin.gouv.fr>
Objet : Consultation du public concernant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et affichage

Bonjour,

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin est soumis à consultation du public par voie électronique à compter de ce vendredi 21 juin 2019 et jusqu'au 20 juillet 2019.
Toutes les communes du Haut-Rhin sont invitées à exprimer leur avis sur ce schéma dans le cadre de cette consultation.

De plus, conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, il vous est demandé de procéder à un affichage en mairie pour informer le public de cette consultation.
Vous trouverez à cette fin, en pièce jointe de ce message, la note à afficher.
Cette note précise les informations nécessaires pour participer à la consultation électronique à l'adresse suivante : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public>

Les avis sont à transmettre par courriel à : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

--

Marie-Christine BRAULT

DDT 68 - Service Eau, Environnement et Espaces Naturels

Bureau Nature Chasse Forêt

Tél 03 89 24 83 05

Sujet : [INTERNET] avis positif Schema

De : > SIMONIN Patrick (par Internet) <c.sim@cegetel.net>

Date : 13/07/2019 11:01

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur, madame.

Je viens de procéder à l'examen du schéma départemental de gestion cynégétique . Je lui apporte tout mon soutien, l'extrême majorité de son contenu étant très clair et ambitieux, pour toute personne désirant pratiquer la chasse ou au minimum s'y intéresser sans un esprit partisan .

Salutations . P SIMONIN

Sujet : [INTERNET] projet schéma

De : > SIMON Roger (par Internet) <r.si@wanadoo.fr>

Date : 14/07/2019 16:57

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

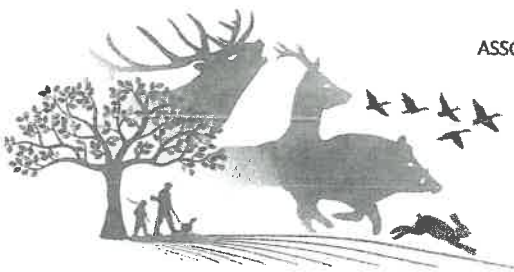
Messieurs

je soussigné, SIMON Roger vous confirme mon entière adhésion à ce projet de schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la FDC68.

je souhaite que ce schéma soit adopté sans réserves , car il contribue aux équilibres de gestion de la faune et de la flore de la plaine et de la forêt du HAUT RHIN.

Meilleures Salutations

Roger SIMON , ancien Président de la Sté de chasse de TURCKHEIM



Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations, suivies pour la plupart par la Fédération.

Depuis le 21 juin, le public est consulté sur le projet. Alors que nous souhaitons laisser les choses se dérouler de manière normale et démocratique, nous avons été avertis de tentatives d'influence et de manipulation de certains avec l'envoi de courriers tendancieux avec fourniture de courrier-type faussant les résultats de la consultation publique.

Face à ce constat et au vu de la gravité de la situation, nous vous demandons de réagir instamment et de vous prononcer en faveur du projet de schéma consultable sur le site de la Fédération et de la DDT <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

en écrivant à la DDT **avant le 20 juillet**

par courriel : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

ou par courrier :
DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Nous vous remercions également de scanner le présent courrier et de l'envoyer au plus grand nombre de sympathisants de la chasse.

A partir du 15 août, les chasseurs n'auront plus de schéma. **Votre participation à cette consultation publique est donc absolument indispensable.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Fellmann Tapschel
[Signature]

Le Président

[Signature]
 Gilles KASZUK

SEEN				
Arrivé: 1 JUIL. 2019				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				



Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

SEEN				
Arrivé: 11 JUIL. 2019				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations, suivies pour la plupart par la Fédération.

Depuis le 21 juin, le public est consulté sur le projet. Alors que nous souhaitons laisser les choses se dérouler de manière normale et démocratique, nous avons été avertis de tentatives d'influence et de manipulation de certains avec l'envoi de courriers tendancieux avec fourniture de courrier-type faussant les résultats de la consultation publique.

Face à ce constat et au vu de la gravité de la situation, nous vous demandons de réagir instamment et de **vous prononcer en faveur du projet de schéma consultable** sur le site de la Fédération et de la DDT <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

en écrivant à la DDT **avant le 20 juillet**

par courriel : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

ou par courrier :
DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Nous vous remercions également de scanner le présent courrier et de l'envoyer au plus grand nombre de sympathisants de la chasse.

A partir du 15 août, les chasseurs n'auront plus de schéma. **Votre participation à cette consultation publique est donc absolument indispensable.**

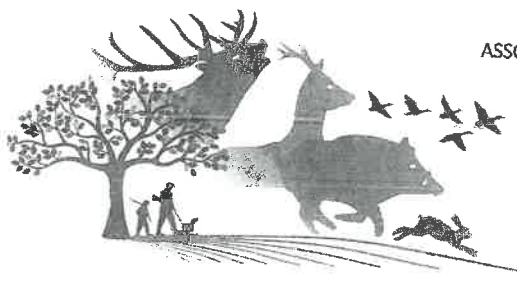
Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Felmann Heiwiler

Felmann

Le Président

Gilles KASZUK
 Gilles KASZUK



Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE

SEEN				
Arrivé: 11 JUL. 2019				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations, suivies pour la plupart par la Fédération.

Depuis le 21 juin, le public est consulté sur le projet. Alors que nous souhaitons laisser les choses se dérouler de manière normale et démocratique, nous avons été avertis de tentatives d'influence et de manipulation de certains avec l'envoi de courriers tendancieux avec fourniture de courrier-type faussant les résultats de la consultation publique.

Face à ce constat et au vu de la gravité de la situation, nous vous demandons de réagir instamment et de vous prononcer en faveur du projet de schéma consultable sur le site de la Fédération et de la DDT <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegétique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

en écrivant à la DDT **avant le 20 juillet**

par courriel : ddt-consultation-sdpc@haut-rhin.gouv.fr

ou par courrier :
DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Nous vous remercions également de scanner le présent courrier et de l'envoyer au plus grand nombre de sympathisants de la chasse.

A partir du 15 août, les chasseurs n'auront plus de schéma. **Votre participation à cette consultation publique est donc absolument indispensable.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Fellmann Aspach

Le Président

Gilles KASZUK

Le 28/062019
A FELLERING 68470



De : Monsieur SCHOEFFEL Claude
Monsieur PIERREL Florent
Les associés du GAEC Schoeffel-Pierrel

A : Monsieur le préfet du Haut-Rhin.

Bonjour Monsieur le préfet,

Dans le cadre de la révision du schéma de gestion cynégétique du Haut Rhin et de l'enquête public ouverte à cette occasion nous souhaitons vous faire part de nos propositions en tant qu'acteur de terrain.

Avant tout propos il est nécessaire de préciser que dans le cadre actuel de la gestion cynégétique, la situation est catastrophique et intenable pour notre activité ainsi que sa pérennité. Par exemple, le retournement des prairies par les sangliers et les travaux de réparations qui s'en suivent sont en parfaite contradiction avec les MAEC, et entraînent un appauvrissement de nos faunes et flores locales, une baisse sensible des rendements et une détérioration évidente de la qualité sanitaire des fourrages.

Nos demandes pour le futur schéma cynégétique sont donc les suivantes :

- ✓ Un arrêt immédiat de l'agrainage en zone de montagne (l'élevage des sangliers à ciel ouvert sur certains baux est inadmissible, les places d'agrainage fixe nourrissent toutes les populations en particulier les cervidés)
- ✓ Tout aussi promptement la mise en place d'un plan de gestion des populations de sangliers adéquat avec la mesure précédente pour éviter une catastrophe dans les prés à l'arrêt de l'agrainage et revenir à une densité de population acceptable.
- ✓ Par la suite un minimum de prélèvements sur les sangliers en lien avec les surface de dégâts sur les praires, ainsi qu'une plus grande flexibilité des minimas de tirs pour une meilleur adaptation au besoin cynégétique.
- ✓ Les locataires de chasse devraient pouvoir être défaits de leurs droits de chasse en cas de dégâts récurrents et/ou dès l'apparition évidente d'un non respect du schéma.
- ✓ Le tirs de destruction, par nous, les agriculteurs et propriétaires, devraient être autorisés toute l'année (pas seulement février-mars) même la nuit, à la lampe, sur miradors.
- ✓ L'augmentation immédiate des prélèvements de cervidés afin de revenir à une densité de population acceptable dès que possible et pour que le pâturage des prés de fauche par les troupeaux de cerfs cesse d'être une norme (la baisse de rendement et les souillures sanitaires des prés par les cerfs que ce soit dans le fourrage enrubanné, sec, ou encore ensilé devient inadmissible).
- ✓ Un comptage plus précoce du gibier rouge (fin d'hiver tant qu'il n'y a pas d'herbe en forêts) pour un meilleur reflet de la situation de la prédation par pâturage sur les prés du gibiers.

- ✓ Une meilleure surveillance des pratiques des communes dans leurs rôles de bailleurs (exemple CCCC effectués en retard et des plans de chasses validés sans l'aval de l'un ou l'autre parti)
- ✓ La réglementation voir l'arrêt de la circulation intempestive de 4*4 et autres voitures (le plus souvent à vive allure, en toutes saisons et à toutes heures.) liées à la chasse.

Dans l'espoir de vos décisions fructueuses sur le sujet et en adéquation avec notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Messieurs Schoeffel et Pierrel.

Florent Pierrel



Clode Schoeffel



ASSOCIATION DE CHASSE DU HILSEN

Arsène GUTH

5, Grand' rue

68600 GEISWASSER

SEEN				
Arrivé: 00 JUL. 2019				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				

D.D.T.

Bureau Nature, Chasse, Forêt du
Service Eau, Environnement et
Espaces Naturels
Cité Administrative, Bât. Tour
3, rue Fleischhauer

68026 COLMAR Cedex

Geiswasser, le 08/07/2019

Mesdames, Messieurs,

Je suis chasseur et président de l'Association de Chasse du Hilsen à Linthal.

Aussi, dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, je souhaite vous donner mon avis :

- J'**approuve** le projet de schéma en l'état
- Je demande par ailleurs une **hausse des contrôles** et de la **verbalisation des contrevenants**

Je donne un **avis favorable** à ce nouveau SDGC tel qu'il a été élaboré avec les instances de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, et je souhaiterais que les quantités d'agrainage de dissuasion et de kurrung soit fortement augmentées, afin de garder les sangliers en forêt et ainsi réduire les dégâts.

Je souhaite également que les plans de chasse ne consistent pas uniquement en une réduction des populations de cerfs, chamois et chevreuils ; mais qu'ils soient adaptés en vue d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique et que notre faune ne soit pas le bouc émissaire de tous les dégâts et de la mauvaise gestion de nos forêts. Nous ne sommes pas là pour l'exterminer !

Je souhaite également la mise en place rapide d'un plan « Loup », avec des prélèvements conséquents, car ces loups sont des hybrides, donc ils ne sont pas protégés par la Convention de Berne et de ce fait, parfaitement tirables, ce qui éviterait de voir disparaître le peu d'éleveurs encore présents dans nos montagnes.

Avec mes remerciements pour la bonne suite que vous voudrez accorder à notre demande,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes sentiments les meilleurs.

Association de chasse du Hilsen
5, Grand' rue
68600 GEISWASSER
Registre des associations T.I. Colmar
Volume 73 Folio n°91- Siret : 812 490 068 00028

Arsène GUTH
Président de l'Association

DTT

Concerne : Nouveau schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)

- 1) Interdire l'agrainage
- 2) Kurrung autorisé avec un agglo ou autre recouvert d'une planche et un poids, cela permettant à l'ONCFS de verbaliser les fraudeurs qui se permettraient de mettre plus d'un kilo et empêcheraient d'attirer les chevreuils ou d'autres animaux.
- 3) Interdire les distributeurs automatiques (cause des dangers sanitaires).
- 4) L'agrainage linéaire (dissuasif) interdit toute l'année à l'exception de la période de semence du maïs (environ 15 à 20 jours d'autorisation).
- 5) En remplacement de l'agrainage il serait plus judicieux d'apporter de l'eau en forêt et devrait même être une obligation pendant la période sèche.

SEEEN				
Arrivé:				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
PRI				

J. PIVERT

35 chemin de la Silbermurg
68000 COLMAR.

Bonjour,

Je constate que de nouveau le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pose problème.

Il semblait que l'accord allait être signé lorsque l'ONF s'oppose sur un seul point de ce schéma.

En quoi l'ONF est-il crédible lorsque l'on parle de gestion? Ce donneur de leçon se ses propres comptes dans le "rouge" depuis des années et ça ce n'est pas la faute des chasseurs!!!

C'est inacceptable! Reprenez l'accord de notre fédération SVP.

J. PIVERT chasseur

André GOERGLER
49, Route de Bergheim
68150 RIBEAUVILLE

SEEN				
Arrivé: 12 JUIL. 2019				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				

D.D.T.
Bureau : nature & chasse
cité Administrative, bâtiment Tour
68026 COLMAR Cedex

Je soussigné André GOERGLER, porteur du permis de chasser depuis 66 ans, donne un avis favorable au projet du Schéma Départementale de Gestion Cynégétique tel qu' il est présenté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin.

Ribeauvillé, le 9 juillet 2019



JEAN-MARIE HELBLING
GARDE CHASSE ASSERMENTE N°139
PIEGEUR AGREÉ N°68/765
Tél. 06 87 56 52 39
68116 GUEWENHEIM

à Monsieur le Directeur DDT
du Haut-Rhin
68026 Colmar

Objet: Schéma Départemental de Gestion Agrégative
2019-2025 avis favorable

SEEN				
Arrivé: 15 JUL. 2019				
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				

Monsieur le Directeur

Par la présente je me prononce
en faveur du projet départemental du SDGC
2019-2025. avec un avis favorable.
Veuillez agréer Monsieur le Directeur
mes très respectueuses salutations

fait à Guewenheim le 12 Juillet 2019

Luemswiller 12 juillet 2019

SCC. DU LIMBERG

3, rue Obermorschwiller
68720 LUEMSWILLER

Madame, Monsieur.

Concerne: Schéma Départemental

En tant que président de la SCC LIMBERG
je tiens à vous confirmer mon entier soutien à ce projet
et vous encourage fortement à le poursuivre jusqu'à la
réalisation finale de cet acte.

En ce qui concerne l'envoi de courriers tendancieux et faux,
évidemment, cela est une situation « triste » et lamentable,
mais je suis persuadé que nous allons gagner !

Salutations au St Eustache.

Albert FOLZER



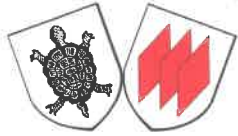
SEEN				
Arrivé:		15 JUL. 2019		
	Attribution	page Copie 1	Copie tout	Scan
CS				
CSA				
BE				
BN				
BRI				

Arrivé le

16 JUL. 2019

COMMUNE
DE
WETTOLSHEIM

DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels



Cité viticole

Wettolsheim, le 15 juillet 2019

Destinataire

DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau,
Environnement et espaces naturels
Cité Administrative bâtiment La Tour
3, rue Fleischhauer

68026 COLMAR CEDEX

Objet : Avis sur la révision des schémas départementaux de gestion cynégétique Vosges et Haut-Rhin.

Affaire suivie par : Mme Isabelle GORGUET 03.89.22.90.36

B O R D E R E A U D ' E N V O I

Monsieur, Madame

Par la présente, nous vous transmettons un extrait de délibération en date du 12 juillet 2019 concernant l'objet susmentionné.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire

Lucien MULLER

Copie pour information :

- Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
- M. Jacques STENTZ, Président de l'Associations des Trois Châteaux.

Nombre des Conseillers élus :

19

Département du Haut-Rhin

Arrondissement de Colmar

Conseillers en fonction :

19

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 juillet 2019.**

Conseillers présents :

17

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER.

4. Avis sur la révision des schémas départementaux de gestion cynégétique Vosges et Haut-Rhin.

(Rapporteur : M. Antoine BOHRER, Adjoint au Maire).

Le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) du Haut-Rhin est élaboré par la fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin (FDC 68) pour une période de 6 ans soit 2019 – 2025. Il doit faire l'objet d'une validation par M. le Préfet pour entrer en vigueur.

Une consultation se déroule dans un délai de 30 jours soit du 21 juin 2019 au 20 juillet 2019 par voie électronique sur le site de la Préfecture.

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

Ce document de cadrage de l'activité cynégétique dans le département vient en complément de la réglementation générale qui s'applique en matière de chasse (dates d'ouverture, gestion des dégâts...). Son objectif est d'organiser une chasse économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

Ce document comprend les rubriques suivantes :

- Les plans de chasse et plans de gestion.
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse.
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage.
- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.
- Les dispositions de prévention et de surveillance des dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Tout au long de l'année 2018, des réunions de concertation se sont tenues avec les représentants de la Chambre d'agriculture, des intérêts forestiers et des Maires. Dans ce cadre, la Commune avait fait parvenir le 19 mars 2018 à l'AMHR ses remarques liées à la surfréquentation du massif du Hohlandsbourg par des usagers pratiquant des disciplines très variées et parfois concurrentes. Les conséquences de cette situation sur la pratique de la chasse y ont été largement abordées. Cependant, le document final n'aborde cette problématique que de façon très indirecte au travers des mesures de sécurité à mettre en œuvre par les chasseurs.

Le document en lui-même n'appelle pas de commentaire particulier dans la mesure où il est essentiellement consacré à la gestion des différents types de gibiers (grands gibiers, petits gibiers, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, espèces protégées), les zones de quiétudes et les mesures de sécurité à respecter pendant les opérations de chasse. Il présente également les actions de la fédération nationale de chasseurs en matière de formation et de communication.

Néanmoins, dans les mesures de gestion de la chasse, le document aborde le cas des sangliers et des dégâts qu'ils occasionnent en particulier sur les prés des zones de montagne. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2019-1052 en date du 10/04/2019 mettant en demeure les titulaires de certains lots de chasse de procéder à des tirs de destruction de sangliers, notamment dans les zones de montagne. Le schéma départemental de gestion cynégétique établit ainsi en annexe 9 une liste des lots de chasse dits de montagne, où l'agrainage sera réduit de 50 % entre août 2019 et août 2021 puis supprimé. Le lot n°2 de Wettolsheim, attribué à la société de chasse des Cinq Châteaux (Président : Jacques STENTZ) y figure, à l'instar de la liste annexée à l'arrêté cité plus haut. Cependant, les lots de communes voisines comme Eguisheim ou Wintzenheim, présentant les mêmes caractéristiques en sont absentes. Il s'agit en l'occurrence d'une anomalie flagrante d'autant que le classement en zone de montagne de ce lot ne s'impose pas nécessairement : s'il est constitué pour moitié de forêts, l'autre moitié s'étend sur le vignoble. Il est également à relever que le document ne présente à aucun moment le(s) critère(s) qui permet(tent) de classer un lot de chasse dans cette catégorie. Enfin, le lot n°2 de Wettolsheim n'a pas enregistré de dégâts notables de sangliers, contrairement à des vrais secteurs de montagne (vallée de Munster, Pays welche...). De plus, le lot ne comporte aucune pâture qui constitue la cible privilégiée des sangliers.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'émettre un avis défavorable par rapport au Schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin, tel qu'il est soumis à la consultation publique, avec cependant une réserve s'agissant du classement du lot n°2 de Wettolsheim en zone de montagne.

Entendu le rapport de présentation du Schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin,
Vu le courriel adressé à la Commune par le Président de la Société de chasse des Cinq Châteaux,
Considérant que le classement de ce lot en zone de montagne ne se justifie pas,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- émet un avis défavorable au Schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin, en raison du classement du lot n°2 de Wettolsheim en zone de montagne dans la mesure où aucun élément ne vient justifier cette mesure, alors que de lots de chasse de communes voisines, présentant des caractéristiques identiques ne figurent pas quant à eux dans la liste de l'annexe 9 du SDGC.

Cet avis est susceptible d'un réexamen dans l'hypothèse d'un changement de classement.

Pour extrait conforme
Wettolsheim, le 15 juillet 2019



Le Maire

Lucien MULLER



avis d un agriculteur de montagne sur ce que devrais contenir le nouveau plan cinégetique.

2 messages

Julie UFF RAIN <rauffrain@gmail.com>
A : cdt-consultation.sdgc@haut-rhin.gouv.fr

12 juillet 2019 à 12:26

bonjours,nous attendons vraiment des services publics une exemplifié face aux decisiens prisent envers ce nouveau plan,cela fait bien trop longtemps que l'on parle de ce sujet, NOUS AGRICUL TEUR nous nous semons totalement demunis face a ce probleme. Je pense qu'il faut aujourd'hui agir en destruction et non plus en regulation, que ce soit en arrachir ou en serenades, il faut bannir totalement l'agriculture afin de mettre fin a cet elevage dissimulé, augmenter les plans de tirs et faire intervenir les louvetier dans toutes zones sensibles. La qualité de notre patrimoine forestier et agricole est entre vos mains, Faites face à ce lobbying de chasse apparemment si fort et qui nous fait des promesses depuis des decennies. Cordialement. Deytsch michel, Eleveur dans la vallée de munster

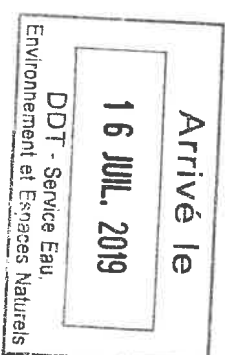
Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@goojlemail.com>
A : rauffrain@gmail.com

12 juillet 2019 à 12:26



Adresse introuvable

Votre message n'est pas parvenu à **cdt-consultation.sdgc@haut-rhin.gouv.fr**, car l'adresse est introuvable ou ne peut pas recevoir de messages.



Rapportée du serveur distant :

554 5.7.1 <cdt-consultation.sdgc@haut-rhin.gouv.fr>; Recipient address rejected: 511 "User Unknown"

Final-Recipient: rfc822: cdt-consultation.sdgc@haut-rhin.gouv.fr
Action: failed
Status: 5.7.1
Remote-Host: dns: [imed.interieur.gouv.fr, (92.103.164.18, the server for the domain haut-rhin.gouv.fr.)
Diagnostic-Code: smtp; 554 5.7.1 <cdt-consultation.sdgc@haut-rhin.gouv.fr>; Recipient address rejected: 511 "User Unknown"
Last-Attempt-Date: Fri, 12 Jul 2019 03:26:44 -0700 (PDT)

----- Message transféré -----
From: Julie UFF RAIN <rauffrain@gmail.com>
To: cdt-consultation.sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Cc:

Bcc:

Date: Fri, 12 Jul 2019 12:26:32 +0200

Subject: avis d un agriculteur de montagne sur ce que devrais contenir le nouveau plan cinégetique.

bonjours,nous attendons vraiment des services publics une exemplifié face aux decisions prisent envers ce nouveau plan,cela fait bien trop longtemps que l'on parle de ce sujet, NOUS AGRICUL TEUR nous nous semons totalement demunis face a ce probleme. Je pense qu'il faut aujourd'hui agir en destruction et non plus en regulation, que ce soit en arrachir ou en serenades, il faut bannir totalement l'agriculture afin de mettre fin a cet elevage dissimulé, augmenter les plans de tirs et faire intervenir les louvetier dans toutes zones sensibles. La qualité de notre patrimoine forestier et agricole est entre vos mains, Faites face à ce lobbying de chasse apparemment si fort et qui nous fait des promesses depuis des decennies. Cordialement. Deytsch michel, Eleveur dans la vallée de munster

Raymond BLAISE

Chalet Sosselmatt

68380 BREITENBACH

Président du GIC N° 6 du Hohneck

Administrateur auprès de la FDC/68



D.D.T. du Haut-Rhin

Cité Administrative – Bât. Tour

3, rue Fleischhauer

68026 COLMAR Cédex

Breitenbach, le 09.07.2019

***OBSERVATIONS A FORMULER DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR
LE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE***

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour le nouveau SDGC pour notre département, j'ai l'honneur de vous adresser par la présente les observations que j'ai à formuler à ce propos.

Préambule :

Je considère que le rôle majeur d'une Fédération des Chasseurs consiste à unifier tous les chasseurs du département dans une même synergie et surtout, de les traiter sur pied d'égalité, comme cela se fait dans tous les autres départements. En revanche, je pense qu'une Fédération n'a pas autorité pour imposer une discrimination entre les chasseurs de plaine et les chasseurs de montagne par le travers d'une réglementation partisane, en favorisant les premiers et en défavorisant les seconds, tel que ce serait le cas avec le présent projet de SDGC.

Il est tout à fait évident qu'un tel projet générerait une continuelle discorde entre les chasseurs de plaine et les chasseurs de montagne durant les six ans à venir. **Une telle**

Arrivé le

18 JUL. 2019

DDT Service Eau,
Milieu et Espaces Naturels

discordes, nous n'en voulons pas ! Nous préférons employer notre énergie dans une démarche constructive et partagée par l'ensemble des chasseurs du département face aux deux problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés, à savoir l'explosion des dégâts de sangliers et le rééquilibrage sylvo-cynégétique pour les cerfs et les daims.

Seulement voilà, pour l'élaboration et la rédaction du projet du nouveau SDGC, il convient de spécifier que les chasseurs de montagne représentent environ 40 % du territoire de chasse Haut-Rhinois. Or, parmi les 16 administrateurs de la FDC/68 où 4 d'entre eux représentent la montagne, il est à la fois regrettable et inadmissible **qu'aucun administrateur représentant la montagne et chassant sur un lot de montagne n'ait été intégré dans la commission chargée de l'élaboration et de la rédaction du projet du nouveau SDGC !** Voilà donc comment on aboutit sur ce projet totalement déséquilibré au détriment des chasseurs de montagne.

Par ailleurs et lorsque certains éléments, mais de loin pas tous, ont été communiqués dans certaines réunions du conseil d'administration de la FDC/68, j'avais tenté de faire plusieurs propositions dans le cadre de ce projet du SDGC ; toutes ces propositions ont été systématiquement écartées, sans même me laisser la possibilité de les expliquer complètement. A titre d'exemple, le rajeunissement nécessaire des équipes de chasse, la recherche du partage des responsabilités pour l'indemnisation des dégâts de sangliers, la recherche d'une cohérence territoriale au moins avec le Bas-Rhin eu égard à la nouvelle collectivité européenne d'Alsace etc....

Aussi, toutes ces raisons me conduisent à m'exprimer lors de la présente enquête publique, dans le seul cadre de l'intérêt général et en m'opposant fermement à toute forme de discrimination entre les chasseurs de notre département.

1) Vice de forme de procédure :

Il me paraît totalement anormal et inconcevable que le projet du SDGC dans sa totalité, n'ait pas été préalablement soumis à l'ensemble des administrateurs de la FDC/68 avant sa remise en Préfecture. A plus forte raison que ce SDGC est bien l'élément le plus important qui engage les chasseurs pour les six années à venir. Car ce n'est que quelques jours après son dépôt en Préfecture, que tous les administrateurs en ont pris connaissance par un courriel de l'intégralité du projet du SGDC, ainsi que d'un certain nombre d'éléments dont ils n'avaient jamais été informés : à titre d'exemple l'annexe 1 du projet portant sur la classification des lots de chasse de plaine et de montagne qui est pourtant un des éléments importants...

2) Cohérence territoriale :

D'autres, telle que la MRAe d'ailleurs, relèvent que le projet du SDGC ne présente aucune cohérence avec les départements limitrophes. D'autant plus que le Sénat vient d'adopter le principe de la nouvelle communauté européenne d'Alsace, il serait sans doute judicieux,

déjà pour commencer d'avoir au moins une même réglementation pour l'ensemble du département, mais qu'il y ait également une évidente cohérence avec le Bas-Rhin .



3) Nouvelle dynamique / intégration jeunes chasseurs :

Il serait grandement nécessaire d'insuffler une meilleure dynamique dans les équipes en place trop vieillissantes , en intégrant pour cela de **jeunes chasseurs locaux domiciliés sur place**. C'est bien notre patrimoine cynégétique qui est concerné , mais certains jeunes qui souhaiteraient accéder à la chasse sont le plus souvent limités du côté financier. Sans pour autant demander à ces jeunes de payer une part de chasse, il serait sans doute intéressant d'intégrer un ou deux jeunes se trouvant sur place par lot de chasse, en complément du nombre de chasseurs limités par lot de chasse selon le cahier des charges.

Reste à voir sous quelle forme cet aménagement pourrait se faire sur le plan réglementaire, mais à mon avis, il faudrait déjà prévoir cette possibilité au niveau du nouveau SDGC .

4) Classification des lots de chasse de plaine et de montagne :

Je rappellerai tout d'abord qu'à aucun moment, la commission de la FDC/68 n'avait informé les autres administrateurs de cette annexe importante du SDGC . Les administrateurs n'en avaient pris connaissance qu'avec le courriel qui leur avait été adressé par la FDC/68 quelques jours après le dépôt du projet du SDGC en Préfecture.

Mais en fait, avec cette annexe, nous atteignons le sommet de l'incohérence, vraiment du n'importe quoi !

La situation est pourtant extrêmement simple : les cerfs n'étant pas désirés en plaine, il y a automatiquement délivrance d'un bracelet d'élimination dans ce cas (CZE). Par conséquent tous les autres lots qui comportent un plan de tir pour le cerf sont forcément des lots de montagne.

Et pour éviter de perdre inutilement notre temps, il vaut mieux ne pas rentrer dans les aberrations flagrantes, voire scandaleuses de cette annexe !

5) Partage des responsabilités en matière d'indemnisation des dégâts de sangliers :

Déjà, auparavant, la facture des dégâts de sangliers atteignait une somme considérable et généralement nettement supérieure à celle des autres départements.

Mais depuis l'automne dernier, la situation prend des proportions jamais atteintes avant et plus particulièrement pour les dégâts sur prairies, les causes exactes n'étant pas toutes élucidées pour le moment.

En revanche, la seule certitude que nous pouvons avoir, c'est qu'un nombre toujours plus important de sangliers remontent vers le piémont et la montagne après les récoltes de maïs en plaine, en causant ainsi une grande partie des dégâts dans les prairies.

En réalité, ces immensités de maïs en plaine à perte de vue constituent le premier centre d'élevage et de développement des populations de sangliers, une pouponnière ou personne ne peut les toucher durant plusieurs mois dans l'année.



Si l'on veut vraiment traiter le mal, ce n'est donc pas en commençant par mettre une pression énorme jusqu'aux cimes de nos montagnes, mais en commençant par traiter le mal à sa racine dans ces immensités de champs de maïs qui génèrent réellement les surpopulations de sangliers. Car ce ne sont pas les quantités de maïs autorisées aux chasseurs par le SDGC qui permettent de générer des surpopulations de sangliers, ces quantités sont dérisoires par rapport à ce que leur offre la culture du maïs, y compris après les récoltes avec les épis restant enfouis dans le sol ! Sauf pour les rares chasseurs qui ne respectent pas les dispositions du SDGC, malheureusement il y en a.....Ils sont pourtant bien connus pour la plupart, mais tant que les autorités en place n'auront pas la volonté de les écarter de là par une rupture du bail, cette situation ne pourra pas s'améliorer.

Seulement voilà, et c'est bien là que les choses ne vont plus du tout, c'est le chasseur qui supporte 100 % de la facture des dégâts, alors que nous savons tous, comme cela vient d'être démontré, qu'il n'est de loin pas le seul responsable ! Les dégâts prennent d'ailleurs de telles propensions actuellement, que beaucoup (trop) de chasseurs ne pourront plus assumer financièrement les montants à payer, ce qui risque de conduire à une implosion du Fonds d'Indemnisation.

Pour éviter de connaître une telle situation dramatique, pour les agriculteurs de montagne en tout premier lieu, mais aussi pour tous les chasseurs qui ne pourront plus continuer de chasser et les communes qui ne toucheront plus leurs loyers, voilà ce que je me permettrai de proposer : vu les surpopulations de sangliers générées avant tout par la culture du maïs, je propose qu'une redevance soit versée au Fonds d'Indemnisation par les céréaliers en fonction de leur surface de maïs cultivée. En contribuant de la sorte à l'indemnisation des dégâts en tenant compte de la responsabilité de chacun et en évitant la faillite du Fonds d'Indemnisation.

Une telle redevance pourrait sans doute aussi amener certains céréaliers à réduire leurs surfaces cultivées en maïs au profit d'autres cultures bien plus respectueuses de l'environnement et profitables à un regain certain de la petite faune...en respect de la biodiversité.

Nos instances nationales ont engagé les pourparlers sur ce point de partage des responsabilités en matière de financement des dégâts et il me paraît donc indispensable d'intégrer ce point déterminant dans le nouveau SDGC de notre département.

6) Agrainage / kirrung :

La véritable pierre d'achoppement de ce nouveau SDGC se situe bien à ce niveau.

Pour une écrasante majorité des partenaires, mais également de l'opinion publique en général, le terme « agrainage » est indissociablement lié à la notion de nourrissage et d'élevage des sangliers. Personne ne pourra plus changer cette image !



Et comme de toute manière cet « agrainage » est prévu d'être supprimé définitivement par le prochain SDGC en 2026, pourquoi ne pas le supprimer dès maintenant ?

Le rôle du chasseur étant bien de réguler le sanglier et non pas de les élever ni de développer les populations, autant se tenir à la seule « Kirrung » de manière uniforme dans tout le département . Une Kirrung dont le seul but est d'appâter le sanglier à un point fixe de manière à pouvoir le réguler.

Une Kirrung fixe de 3 kg par jour et par 50 ha boisés , facilement contrôlable et applicable à l'ensemble des chasseurs du département , hormis les réserves naturelles bien entendu. En réduisant de la sorte 40 % du poids de maïs mis en forêt par rapport au système actuel. Tout en supprimant définitivement toute forme d'agrainage, qu'il soit fixe, linéaire, de dissuasion, de préparation des battues, vu que toutes ces pratiques sont difficilement contrôlables et n'arrêteraient de générer des abus, des conflits et des tensions, nous n'avons pas besoin de cela ! Ce sont les choses simples qui sont les plus efficaces, mais pas la complexité extrême proposée par ce projet de SDGC !

Je pense qu'il s'agirait là d'une avancée remarquable et d'une solution équitable pour tous les chasseurs du département, en laissant à chacun la même possibilité pour pouvoir réguler les sangliers , tout en réduisant encore davantage la quantité de maïs mise en forêt par rapport au projet du SDGC .

Car ce n'est pas avec une Kirrung réduite à 1 kg par jour et par 50 ha boisés pour les chasseurs de montagne qu'ils pourront réguler les sangliers puisque les oiseaux auront dérobé ce kg de maïs bien avant que le chasseur ne se présente à l'affût.

Je partage aussi totalement l'avis du monde agricole en ce sens qu'il faudra mettre en place un contrôle plus rigoureux des plans de Kirrung et des quantités de maïs réellement sorties en forêt , avec des sanctions bien plus conséquentes pour les fraudeurs, voire une rupture du bail pour les récidivistes , sinon cette situation ne pourra jamais être maîtrisée.

7° Impact du loup et du lynx :

Depuis toujours hélas, les lâchers de lynx et de loups se font à l'insu des chasseurs dont le seul rôle consiste, avec la faune sauvage et les agriculteurs de montagne, à en subir les conséquences et à payer très cher l'incompétence de nos décideurs en haut lieu.

Quelle belle démocratie , bordée par une opacité typiquement politicienne dont nous nous passerions bien volontiers.

Seulement voilà, la présence avérée et grandissante du loup et comme je l'avais déjà signalé à plusieurs reprises, posera de graves problèmes aux chasseurs chargés de la régulation des espèces pour la recherche des équilibres sylvicoles : non seulement les animaux se regroupent en hardes de détresse comme nous l'avons observé ce printemps lors de l'indice phare pour les cervidés, mais les animaux apeurés et stressés partent au moindre bruit suspect en rendant les tirs très difficiles, voire impossibles le plus souvent pour le chasseur. A partir de là, il serait profondément injuste de pénaliser le chasseur ne pouvant plus réaliser son MINI dans de telles conditions, c'est plutôt le loup qu'il conviendrait d'ajouter dès à présent aux plans de tir pour éviter la rupture des équilibres et de condamner le travail de nos agriculteurs de montagne.



En vous souhaitant bonne réception de mon envoi et en vous remerciant pour l'attention bienveillante que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Raymond BLAISE

Remarque importante :

En l'espace d'une semaine, c'est-à-dire le jour où j'ai rédigé le présent document (09.07.19) tout en transmettant copie aux locataires de notre GIC 6 et avant de le remettre auprès de vos services (18.07.19) , plus de 130 chasseurs émanant de l'ensemble de nos GIC de montagne (1 /5/6/7/ 14 et 15) se sont spontanément engagés par leur signature pour se déclarer solidaires avec ma démarche.

Je relèverai qu'il y a également des chasseurs de plaine qui sont signataires de cet engagement, en étant solidaires avec les chasseurs de montagne !

Je vous prie de trouver en annexe de la présente déposition copie de ces engagements signés.

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

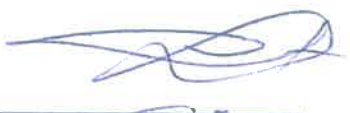
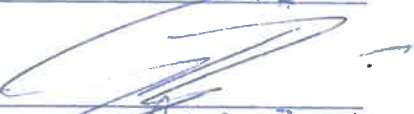
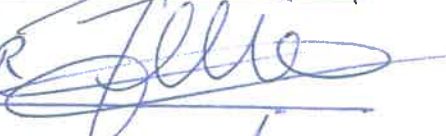



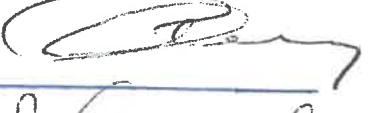


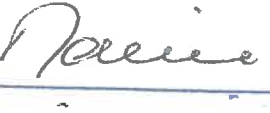

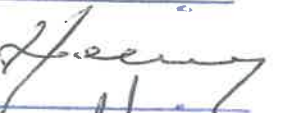

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
STAPFER	Philippe	MITTLACH	
STAPFER	Antoine	MITTLACH	
Wieder	Christophe	Mittlach	
OBERZUSSE	Paul André	Mittlach	
DEVIN	Steve	Sondernach et Metzgeral.	
FUSSNER	J. Jankin	Soultzeren	
Loos	Laurant	SOULTZEREN	
Hauttich	Roger	SOULTZEREN	
HAETTICH	Alexandre	SOULTZEREN	
GYR	Henry	SOULTZEREN	
WANDFLUH	Georg	SOULTZEREN	
BOTH	René	SOULTZEREN	
HARTMANN	Herbert	SOULTZEREN	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

ARRIVEE le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
REBERT	Alfred	Munster	
Brobecker	Roger	Munster	
THIEBULT	MARC	MUNSTER	
FZITSCH	Jean	Munster	
KUENTE	Joh	Munster	
REBERT	Thierry	Niedermorschwihr	
CORREANI	Joel	Soufflenheim	
Antoine	Jose	Bambousheim	
Rebert	Florian	Munster	
HAIRE	André	Munster	
CAUSECHER	François	Soufflenheim	
HENNER	Denis	Andolsheim	
GERBER	Arnaud	Wihoran-Vat	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Arrivé le
18 JUIL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à


Signature

REBERT Pascal Juesbad 

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
CRESP	Michel	Metzeral- Mittlach (partenaire de l'adjudicataire Laurent GIRARD)	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUIL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à

Signature

KEISSER


Jean-Marc

SONDERNACH

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Nat.




Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Vernier	Prénom	Patricie	Chassant à	chasse de La Fecht. (Président)	Signature	
-----	---------	--------	----------	------------	------------------------------------	-----------	---

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

18 JUIL. 2019
DDT - Service du
Environnement et Espaces

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
HAEFFELIN	GUY	LUTTENBACH	
STOEFFEL	PAUL	"	"
CAQUINEAU	Denis	"	
Muller	Jean-Daniel	"	"
Doillon	Ludovic	"	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**



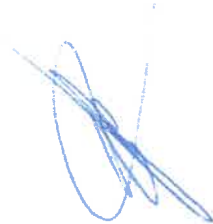
Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM BANDELIER

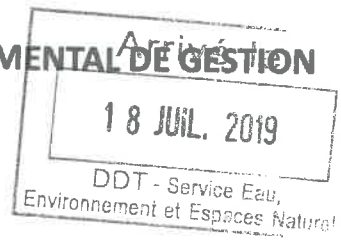
Prénom Francis

Chassant à SOULTZEREN

Signature



ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

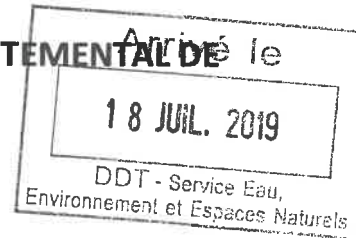


Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
JAEGLÉ	Philippe	Southernach Lot no 1	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION**

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM **FELLER** Prénom **Sylvain** Chassant à **STOSSWIHR**
Signature



**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION**

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM **FELLER**

Prénom **ANDRÉ**

Chassant à **STOSSWILN**

Signature



Arrivé le

18 JUL. 2019

DDT - Service Eau
Environnement et Forêt

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à

Signature

Feller
Braesch

Raymond
Tristan

lot 3 Munster
+ lot 4 Muhlbach
Garde chasse
Lot 3 Munster
Lot 4 Muhlbach



BACHSCHMIDT

Sebastien




Garde chasse
Lot 3 Munster
Lot 4 Muhlbach



SCHEMA DEPARTEMENTAL Arrivé le
 DE GESTION CYNEGETIQUE
 du Haut-Rhin

DDT - Service Eau,
 Environnement et Espaces Naturels


Nous soussignés déclarons être solidaires
 avec Raymond BLAISE avec son exposé
 du 9/07/2019 transmis à l'Administration
 et que nous le soutenons dans sa démarche

<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Charge à</u>	<u>Signature</u>
Amraoui	Hubert	Sondernach	
KOLLER	Pierre	Sondernach	
Auton	Elvi	Sondernach	

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
GIRARD	Jacques	NITTLACH	

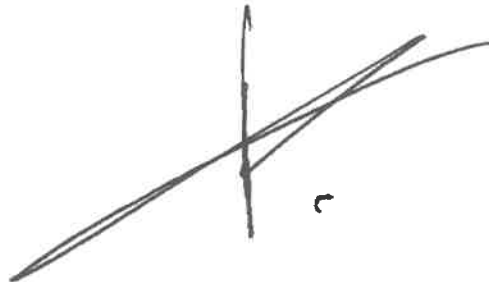
**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
-----	--------	------------	-----------

HURTH	Julien	Adjudicataire Osenbach & Westhalten	
-------	--------	-------------------------------------	--



Arrivé le

18 JUIL. 2019

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

LOUIS

Prénom

Lionel

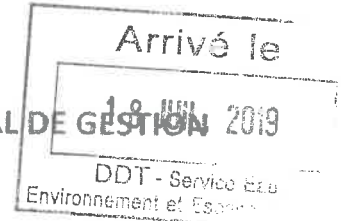
Chassant à

Association
de la Fedet


Signature



ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



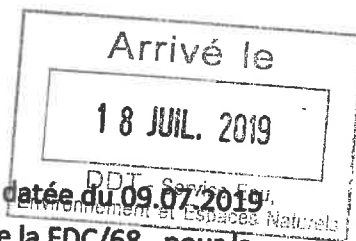
Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
WILDNER	Klaus	Soultzmatt (lots 1 et 5)	

(Association de Chasses de la Vallée Noble , 68570 Soultzmatt lots 1 et 5)

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à

Signature

BATOT

Jean-Marie

Lot N° 29405

N° 29411

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Marie Batot".

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le

18 JUL. 2019

DDT - Service Eau,
Environnement et Forêts
09/07/2019

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom


Chassant à

Signature

JAROSZ

JOSEPH



ST. CROIX AUX
RINES
LOT 2



ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Verts

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
Brygoden	Robert	Bellenheim 2	
"	"	Zellenberg 1	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE Arrivé le
GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Nat.

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du
09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la
FDC/68 , pour la défense des Intérêts des chasseurs de montagne.

NOM BAILLON Prénom THIERRY Chassant à AUBOURE
Signature




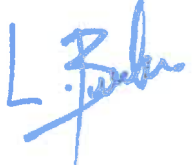


ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

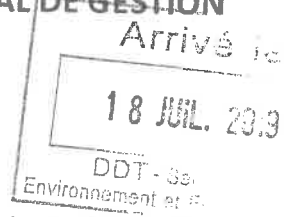
Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
FRUH	PHILIPPE	AUBURE	
Bueppach. Patrice - Président Association chasse - <u>Aubure</u>		Aubure	
Walther Brenda.		Aubure	
BUCHER LOUIS		AUBURE	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à

Signature

BARADEL

Rémy

Au Buis






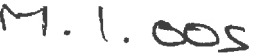


ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Ecologie
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
BRUPPACHIER BRUPPACHER	Arnand Nicolas	Aubure (68) Aubure (68)	
Haus	Wittmer	Aubure	
Reichert	Paul	Aubure	
LUCAS	NIEDERMEYER	AUBURE	
Buckert	AXEL	Aubure	
ROSS	MARCO	Aubure	 M. I. ROSS

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Arrivé le
18 JUIL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à

Signature

Lanz

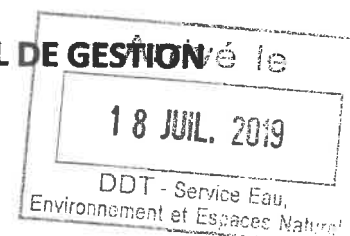
Nicolas

la Fedet


vice-président



ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE , président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

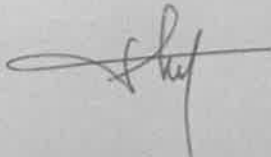
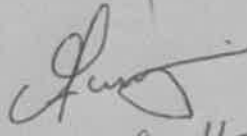

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
MONHARD	Serge	ST ^E CROIX AUX MINES	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION le
 CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

18 JUL. 2019

DDT - Service Eau,
 Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du
 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la
 FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
THUET	André	Adjudicataire Lot 6 de Ribeauvillé	
AMANN	Jean Yves	Permisier Ribeauvillé	
Schmitt	Sandrine	chasseur à Ribeauvillé	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
Goy	Lucien	Conseil Général + Cernay + Steinbach	

Association de Chasse RAINKOPF
Mr SIMONIN Laurent
23 rue Carnot
70200 LURE



à CIC du Honeck
Mr Raymond BLAISE
Chalet Sosselmatt
68380 BREITENBACH

Lure le 13 Juillet 2019

Objet : Projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Cher Monsieur Blaise ,

Nous vous prions de prouver ci-joint les noms et signatures des chasseurs et gardes qui ne sont pas du tout d'accord avec la proposition du projet tel qu'il a été déposé par la FDC 68 à la Préfecture .

Il ne peut pas y avoir 2 catégories de chasseurs dans le Ht Rhin , ceux de la montagne et ceux de la plaine .

Il est difficilement compréhensible et acceptable que la Fédération des Chasseurs du Ht Rhin puisse vouloir diviser ses chasseurs par une telle proposition sachant que dans ces temps difficiles pour la chasse , l'union est plus que jamais indispensable .

Nous devons être tous traités sur le même pied d'égalité et nous vous soutenons complètement dans votre demande de bon sens .

Vous en souhaitant bonne réception et restant à vos côtés , veuillez recevoir , Ami Chasseur , nos plus cordiales salutations

L Simonin

Arrivé le

18 JUL. 2019

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

DDT de l'Eau,
Environnement et Espaces Naturels

* CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM

Prénom

Chassant à

Signature

MOUGENOT	Bernard	Fellerling	B. Mougénot
MOUGENOT	Thomas	"	Fellerling
STROBEL	Eric	"	Fellerling
TUNIN	Marcel	"	Fellerling
VESCOUSTRE	Olivier	"	Olivier
WYSS	Otto	"	Otto Wyss
CLUZEL	Roland	"	Roland Cluzel
SCHOFFE	Frank	"	Frank Schoffe
WELKER	André	Willer sur Thur	André Welker

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Espaces Naturels

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
SPINNER	Marc	UFFHOLTZ/WATTWILLER	



Arrivé le

18 JUL. 2019

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
-----	--------	------------	-----------

SCHUBETZER	Georges	BITSCHWILLER-LES-THANN	
------------	---------	------------------------	---

Lot 2a et 2b



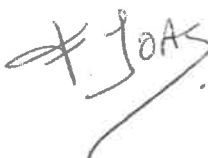
Arrivé le

18 JUL. 2019

DDT
Environnement

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.


NOM	Prénom	Chassant à	Signature
JOAS	Christine	STEINBACH	
JOAS	Pierre	STEINBACH	
JOAS	Florian	Steinbach	

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espèces Naturelles

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
JONTHRON	Daniel	HUSSEREN WESSERLING	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

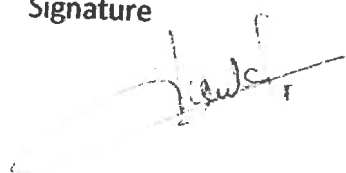
Arrivé le
18 JUL. 2019
Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM DANTAS Denis

Chassant à SEWEN /DOLLEREN

Signature




Arrivé le

18 JUL. 2019

DDT - Service Eau,
Forêt et Chasse

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**









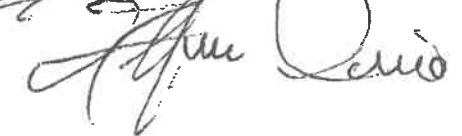
Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
FLIEG	Nichol	Uffholtz/Wattwiller	Flieg
WALTER	Thierry	Uffholtz/Wattwiller	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Arrivé le
18 JUL. 2019
- DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
DOUHAY	Jamick	Knecht 1 et Felleny 4	
KRSTIC	DEJAN	"	
Douhay	Serge	"	
COLIN	Benoit	"	
RADGO	Eric	"	
NAEGELEN	Sebastien	"	
Zobrist	Hans	"	
Fels - Joël		"	
ALFIER	Duio	"	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

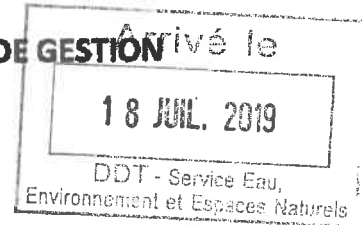
Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
Matoulet	Philippe	KRUTH 1 et FELLERING 4	


Le 15.07.2019

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.


NOM	Prénom	Chassant à	Signature
CANSUCKI	David	Knutz A Felling L	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

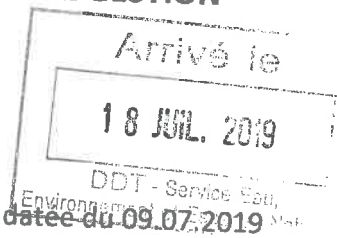
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Energie - 1146

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
GUIOT	Anoine	LEFFHOLZ/WATTWILLER Association "Les Genêts"	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
SANCIER	Philippe	Bunk 1 Fellering 4	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM GULLY
à SAUTZ

Prénom Caerig Chassant sur le Lot n° 1 SOU72
Signature 16/07/2019.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service des
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM **RULLY**

à Saults

16-07-2019

Prénom **François** Chassant (cf N° 1 Saults)


Signature



ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

- Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
EHRHARD	Jean Jacques	HUSSEREN WESSERLING	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019
établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la
défense des intérêts des chasseurs de montagne.

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

NOM DUBOIS
à SULTZ

Prénom Em. l. Chassant bt n°1 SULTZ

Signature


**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019
établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la
défense des intérêts des chasseurs de montagne.



NOM HAUBENSACK Prénom CÉDRIC Chassant LOT N°1 SOULTE
à SOULTE Signature 

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM **Scheiwe**

Prénom **Aymard**

Chassant à

HUSSENEN - WESSENLING

Signature

ASSOCIATION ST HUBERT du BRAND LOT 2.

**Aymard SCHEIWE
12 rue Millerand
68120 RICHWILLER**



**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

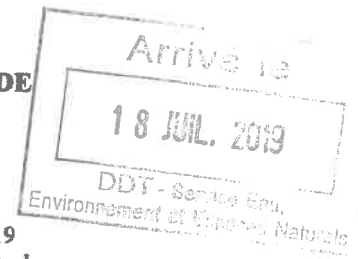
NOM IDESHEIM
à Sultz

Prénom Quentin Chassant Lot n°1 Sultz

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Quentin Chassant", written over the "Signature" label.

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM *Gully*
à *Sultz*
Prénom *Nicolas* Chassant *Lot n°1 Sultz*
Signature 

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**

Arrivé le
18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019
établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la
défense des intérêts des chasseurs de montagne.


NOM *Wiederkehr* Prénom *Walter* Chassant *Lot °1 Soultz*
à *Soultz* Signature

W. Wiederkehr

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION IS
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

18 JUL. 2019
DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Naturels

Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
BEYDON pour Indivisiae Sich Louis Berger/Beydon	Alain	GIC 14	

Arrivé le

18 JUL. 2019

DDT - Service Eau,
Environnement et Espaces Natr

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DU
HAUT-RHIN**

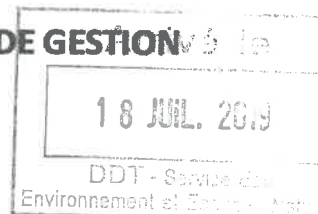
Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM GUGENHEIM Prénom Pierre Chassant
à Bitchwiller les
Thann Signature



ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

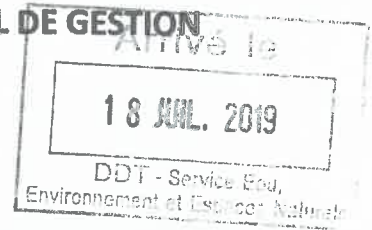


Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
SIFFERLEN	MICHEL	KRUTH	MSifferlen

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN

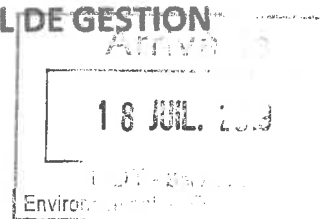


Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
HUG	Paul	SOULTZ	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

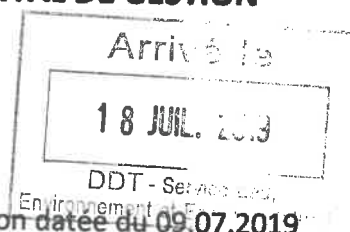
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68 , pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
EHRHARD	PASCAL	HUSSEREN WESSERLIN LOT INTERCOMMUNAL N.º 2	

**ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN**



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, Président du GIC 6 et Administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
Steffen	Daniel	Husseren Wesserling Mollau lot Intercomm. N° 2 Ass. St. Hubert du Brand	

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM Prénom Chassant

à Signature

Reichert

Stetan

Aubure

S.R. ————

ENQUETE PUBLIQUE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION

CYNEGETIQUE DU HAUT-RHIN



Le ou les signataires ci-après se portent solidaires avec la déposition datée du 09.07.2019 établie par Raymond BLAISE, président du GIC 6 et administrateur de la FDC/68, pour la défense des intérêts des chasseurs de montagne.

NOM	Prénom	Chassant à	Signature
FERROUD	FRANZ XAVER	Metzeral Lot 3 Steinwasen	F.X. F
Ferrand	Henri	Metzeral Lot 3	H

Mairie de Herrlisheim Près Colmar

De: Mairie de Herrlisheim Près Colmar
Envoyé: jeudi 18 juillet 2019 14:29
À: 'ddt-consultation-sgdc@haut-rhin.gouv.fr'
Cc: 'HIRTZ Gérard '
Objet: gestion de la faune sauvage : consultation



Bonjour,

Dans le cadre de la consultation visant à recueillir les problématiques et les attentes des acteurs locaux en matière de gestion de la faune sauvage, veuillez trouver ci-dessous notre contribution :

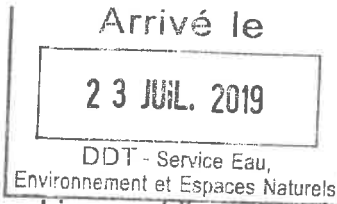
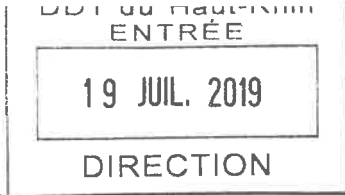
Il est souhaité que les pigeons soient classés comme « nuisibles » vu les dégâts qu'ils sont susceptibles d'occasionner et vu leur prolifération ces dernières semaines dans le village. Il en est de même pour la pie qui ne peut plus être piégée depuis l'annulation de l'arrêté qui la classait « nuisible » (avant 2017) par le Conseil d'Etat.

Vous remerciant pour votre démarche,

Pour le Maire,

Catherine KOHSER
Secrétaire générale
Allée de l'Hôtel de Ville
68420 HERRLISHEIM PRES COLMAR

Tél : 03 89 49 39 80
(ligne directe : 03 89 49 39 83)
Nouvelle adresse mail (à privilégier) : mairie@herrlisheim-pres-colmar.fr



DDT 68 - Courrier arrivée		
	Attrib.	Info.
DDT 68		
DDT Adjoint		
Adjoint DDT		
Post-CNPE		
MIT		
M-Qualité SG		
SADR		
SEEN	X	
STRS		
SCAU		
SHBD		

Les forêts communales et domaniales sont des biens publics, or le SDGO 68 préconise des restrictions d'accès très strictes pour le public en période de brame et de chasse, c'est à dire pour la chasse, de Août à Février de l'année suivante, voire toute l'année pour certaines espèces.

C'est une grave atteinte à la liberté de circuler des Citoyens, notamment des promeneurs et des randonneurs.

Une privatisation camouflée d'un espace public vital au profit des seuls chasseurs.

Les associations de chasse ont un statut juridique de type 1901, le même que toutes les associations de loisirs.

Il n'y a aucune raison pour contraindre d'autres associations, parfois elles ont même le statut d'utilité publique, sur ce même territoire.

Je suis titulaire d'un brevet de guide de randonnée fédéral Club Vosgien. Quant avec un groupe de randonneurs nous avons la chance d'apercevoir un groupe d'animaux, ceux-ci s'éloignent tranquillement et reprennent tout aussi tranquillement leurs activités. Il n'y a donc pas de stress lié au passage tranquille des randonneurs.

Amateur de champignons, il m'est arrivé de me retrouver nez à nez avec un énorme sanglier, nous nous sommes toisé une fraction de seconde, il a tranquillement continué son chemin et moi le mien, sans affolement sans stress.

L'automne dernier, une battue aux abords du village (Aubure): Les aboiements des chiens, les hurlements des rabatteurs, les coups de fusils intempestifs, des biches affolées qui viennent se réfugier jusque près des maisons, une atmosphère de champs de bataille de 14/18 et un stress énorme pour toute la faune et la flore forestière sur un espace bien plus large que le périmètre de la battue.

Les chasseurs, par leur mode de chasse, stressent bien plus la faune que les piétons. Il existe des modes de chasse presque silencieux, calme, respectueux des animaux, digne du 21ème siècle et bien plus efficaces pour le tableau de chasse.

Mais nos chasseurs se croient toujours à l'époque de Buffalo Bill. C'était au 19ème siècle! Il serait temps qu'ils se remettent en question et se mettent à vivre au temps présent et surtout de respecter un peu plus les autres utilisateurs de la Forêt.

NON à la prise de pouvoir des Chasseurs sur la gestion de la fréquentation forestière.

Oui à l'interdiction de toute circulation de véhicules à moteurs, y compris ceux des chasseurs en période hivernale.

Aujourd'hui les chasseurs font de l'agrainage et de l'affouragement intensif 365 jours par an. Les animaux sauvages n'ont pas besoin de l'homme pour se nourrir. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont dis « sauvages ». Le domaine forestier n'est pas une terre d'élevage, outre le déséquilibre alimentaire provoqué, cervidés et sangliers

ne transhument plus, se fixent sur le territoire du chasseurs et provoque des dégâts catastrophiques sur la flore.

Oui les chasseurs sont responsables pour une bonne part de la sur-densité catastrophique de gibiers rouges et de sangliers.
Ce n'est pas aux citoyens subir le coût de leurs errements.

Oui à l'interdiction de toute forme de nourrissage de la faune sauvage.

La survie de la forêt est un élément essentiel à l'Être Humain pour sa santé, par l'oxygène qu'elle produit, par l'eau qu'elle protège en en ralentissant l'évaporation, par l'érosion du sol qu'elle empêche et le CO2 qu'elle capte. Cette fonction est bien plus importante que l'intérêt Cynégétique qui consiste à maintenir un maximum de gibier sur un territoire forestier donné. Elle est aussi essentielle à la survie des villages de montagne.

NON AU SDGC DU 68

OUI à la création d'un Schéma Départemental De Gestion Agro-Sylvo-Cynégétique, intégrant les associations de loisirs sportifs sans véhicules à moteur, et géré paritairement.

Aubure le 17/07/2019

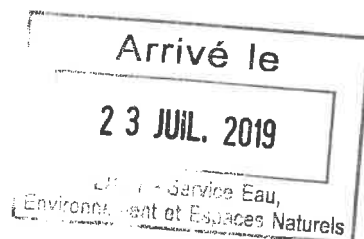
Gérard STOESEL
Adjoint au Maire honoraire
2 rue de la Poste
68150 AUBURE



mail :
gérard.stoesel@orange.fr



VILLE D'ENSISHEIM
Ville d'histoire, ville d'avenir



**DDT – Cité Administrative
Bureau Nature Chasse Forêt
Monsieur Pierre SCHERRER
Bâtiment Tour
68026 COLMAR CEDEX**

Service Technique

Ensisheim, le 17 juillet 2019

Affaire suivie par : Camille TRUCHOT

Nos réf. : MH/RK/CT

Vos réf. : Pierre SCHERRER

Objet : Consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

Monsieur SCHERRER,

Vous m'avez sollicité dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin initiée conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Conscient de l'importance que revêt ce nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique pour l'écosystème local et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, je souhaite vous témoigner mon soutien.

En effet, la concertation qui s'est déroulée courant 2018 entre les différents acteurs sollicités (notamment des représentants des chasseurs, du monde agricole et forestier, mais aussi des élus locaux) a permis d'aboutir à la réalisation d'un schéma novateur adapté aux évolutions actuelles de notre société, mais dans le respect de la tradition cynégétique.

Les nouvelles mesures figurant dans ce projet, notamment le mouvement de baisse des loyers de chasse, ne manqueront pas de développer un nouvel attrait pour la chasse ce qui devrait favoriser la préservation de la tranquillité de l'environnement, la sécurité des habitants, mais aussi participer à l'amélioration de l'image que revêt cette pratique, parfois décriée, mais pourtant indispensable à l'amélioration de notre biodiversité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur SCHERRER, mes salutations distinguées.

Castialement

Le Maire



Michel HABIG

Vice-Président du Conseil Départemental

République Française



Département du Haut-Rhin

6, place de l'Eglise

BP 50053 - 68190 Ensisheim

Tél. 03 89 83 32 10

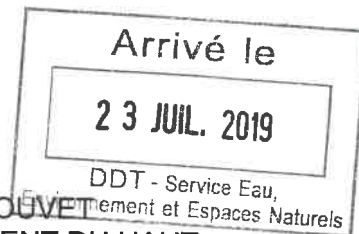
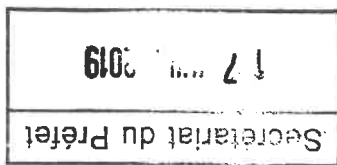
Fax 03 89 26 44 22

E-mail : contact@ville-ensisheim.fr - Site Internet : www.ville-ensisheim.fr

4/198

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)

Munster, le 15 juillet 2019



MONSIEUR LAURENT TOUVET
PREFET DU DEPARTEMENT DU HAUT-
RHIN
7 RUE BRUAT
BP 10489

68020 COLMAR CEDEX

Dossier suivi par : Pierre DISCHINGER, Maire.

Tél. : 03 89 77 32 98

Mèl : mairie@ville-munster68.fr

Courrier recommandé AR

Objet : Schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en conseil municipal, je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels est catastrophique et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas empêché une évolution significative qui est devenue insupportable sur nos lots de chasse.

Les représentants de la commune de Munster confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire, mais souhaitent que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;

3. développer **une véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs, et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois. Nous pensons qu'il est important de prendre en compte les recommandations pertinentes et de grandes qualités émises dans le document de la MRAE du Grand-Est qui n'ont pas été suivies ;
4. simplifier les règles de tir et **supprimer le plan de chasse qualitatif CERF** (C1, C2, C3), avec obligation d'atteindre les minimas (prévoir des sanctions et les appliquer), en respectant l'écologie des espèces ;
5. Interdire **toutes formes de nourrissages** (d'agrainage de dissuasion, kurrung ou d'appâttement) au cœur des massifs boisés, à l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. Interdire toutes formes de nourrissages et **l'affouragement des cervidés** même en période de disette (d'agrainage de dissuasion, kurrung ou d'appâttement) afin de laisser les bêtes à l'état sauvage ;
7. réserver et **promouvoir les battues classiques**, concertées ou administratives dès la période normale d'ouverture de la chasse ;
8. contribuer au **maintien de la quiétude (hiver et printemps) pour la faune sauvage** par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les promouvoir pour la faune sauvage via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives ;
9. expérimenter et **renforcer les dispositifs de régulation** pour le traitement des problèmes de dégâts aux forêts, prairies, chaumes, et aux cultures ;
10. participer à des actions d'amélioration des milieux et à **une meilleure appropriation des activités cynégétiques** auprès du grand public ;
11. les réunions des commissions d'attributions des plans de chasses **doivent être organisées lors des 4 C au niveau communal**. Au niveau départemental dans un lieu neutre tel que la préfecture ou l'ADT, et non pas dans les locaux de la fédération de chasse, avec un représentant des communes forestières propriétaires de ces lots, oubliées dans ce schéma !
12. supprimer le **droit de priorité** aux locataires sortant lors des adjudications.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de mobiliser et de donner les ordres nécessaires à la police de la chasse **afin d'appliquer ces mesures et celles prévues dans les baux de chasses**.

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire.

Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

Dans l'attente de la prise en compte de ces points dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Pierre DISCHINGER, Maire.

Le Président

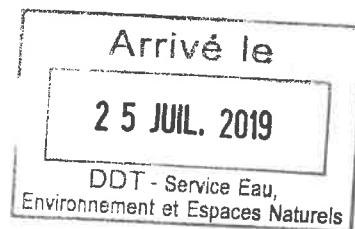
Objet
Avis schéma départemental de
gestion cynégétique

Référence
EM/VD

Dossier suivi par :
Emmanuel MOLARD
03 89 20 97 03
emmanuel.molard@alsace.chambagri.fr

Siège Social
Site du Bas-Rhin
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54
direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél. : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01
direction@alsace.chambagri.fr



D.D.T. du Haut-Rhin

Service « eau, environnement et
espaces naturels »
Bureau nature, chasse, forêt

Cité administrative - Bâtiment Tour

68026 COLMAR CEDEX

Sainte Croix en Plaine, le 18 juillet 2019

Monsieur le Préfet,

Le développement incontrôlé et invraisemblable des populations de suidés et cervidés, constitue un problème majeur pour l'agriculture haut-rhinoise. Problème sur lequel la Chambre d'Agriculture attire l'attention des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs de la chasse depuis de nombreuses années.

Nous souhaiterions porter à votre connaissance quelques remarques et compléments sur le nouveau « Schéma Départemental de Gestion Cynégétique » soumis actuellement à consultation publique.

En premier lieu, nous voudrions souligner et remercier votre position très offensive et constante sur ce dossier, en faveur de l'élaboration d'un schéma de gestion cynégétique qui constitue un outil réellement à la hauteur des enjeux.

Nous rappelons en outre le climat de travail qui a prévalu à l'élaboration de ce schéma, qui tout en répondant en grande partie aux attentes des agriculteurs, a recueilli l'approbation des chasseurs. Les conditions semblent réunies pour une avancée significative et, nous l'espérons, des résultats tangibles.

La situation particulière de la montagne au regard des dégâts de sangliers constitue le problème majeur, qu'il convient de rappeler : des dégâts sur prairies très importants et répétés empêchent toute remise en état effective des pâtures, et un déficit réel de fourrage pour les exploitations d'élevage de montagne. Ceci dans un contexte de sécheresse récurrent et des modalités d'indemnisation qui ne compensent pas les pertes effectives et durables. L'exaspération des éleveurs de montagne est à son comble. Nous considérons à cet égard que les dispositions qui prévoient une diminution de l'agrainage de 50% pendant 2 ans, puis leur interdiction totale, constituent une réponse adaptée et équilibrée au problème.



Nous souhaitons, en outre, attirer votre attention particulière sur les points suivants :

- L'enjeu autour de l'herbe en montagne ou dans le Sundgau reste essentiel, et il convient de rechercher des solutions de protection des herbages de façon à limiter les dégâts. La Chambre d'agriculture est prête à contribuer, avec d'autres partenaires, à la recherche de solutions dans ce sens.
- La notion de « zones de quiétude », devrait être envisagée et développée, permettant une cohabitation plus harmonieuse des différents utilisateurs de l'espace, dont les agriculteurs, les chasseurs, et naturellement l'ensemble des promeneurs, cyclistes et autres utilisateurs de loisirs.
- Enfin et surtout, la mise en œuvre de ce schéma est naturellement conditionnée à la contribution d'un nombre suffisant de chasseurs qui remplissent leurs objectifs de tir. Il nous apparaît très clairement que la pyramide des âges des chasseurs est défavorable, attendu que ces derniers sont toujours plus âgés, et de moins en moins nombreux. Il conviendrait donc sans doute de mettre en place en parallèle une politique volontariste en faveur du maintien ou du renforcement du nombre de chasseurs locaux.

En vous remerciant de prendre en considération ces suggestions complémentaires, et au vu de l'ensemble des dispositions prévues, **la Chambre d'agriculture d'Alsace formule un avis favorable au projet de « Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin ».**

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Denis NASS

1^{er} Vice-Président de la Chambre
d'agriculture Alsace



Sujet : [INTERNET] Consultation du schéma départemental de gestion cynégétique 2019

De : > Laurent Soldati (par Internet) <boucherie.soldati@gmail.com>

Date : 17/07/2019 17:41

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

J'accuse réception de votre courrier du 3 juillet 2019 et vous en remercie. Je vous informe par le présent courriel que je me prononce en faveur du projet susmentionné.

Recevez, Madame, Monsieur mes salutations distinguées

Laurent Soldati



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] nouveau schema departemental cynégétique 2019

De : > chrsoler (par Internet) <chrsoler@vialis.net>

Date : 21/07/2019 09:12

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis très favorable au nouveau schéma départemental cynégétique 2019

Cordialement

Christian SOLER
20 rue des Vergers
68000 Colmar



B.P. 21 - 68360 SOULTZ
Service Urbanisme et Environnement.

SOULTZ, Haut-Rhin, 16 juillet 2019

Le Maire de la Ville de SOULTZ, Haut-Rhin
A

Monsieur TOUVET Laurent
Préfet du département du Haut-Rhin
7, rue Bruat
BP 10489

68 020 COLMAR Cedex

Transmis par courriel à : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Objet : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en bureau municipal, je souhaite vous faire part des réflexions et attentes des élus de la Ville de Soultz, dans le cadre de la consultation publique relative au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur notre ban communal malgré des efforts de prélèvement constatés ces dernières années.

Les représentants de la Ville de Soultz confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire mais souhaitent que le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

- Affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
- Assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
- Développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
- **Simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;

- **Interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kirrung ou d'appâtéme) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
- **Interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette.
- **Réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse ;**
- **Contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives ;**
- **Expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
- **Participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**
- De sortir les renards de la liste des espèces nuisibles. Cette espèce joue un rôle majeur dans la lutte contre deux maladies graves (borréliose et échinococcose), et est très affectée par une surmortalité due à une épidémie de gale
- Réfléchir à une mesure similaire pour l'espèce blaireaux, non nuisible.

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire. Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

Ainsi, lors de la relocation des chasses communales, la Ville de Soultz a, dans le cadre des clauses particulières, imposer la contrainte par corps et solliciter une participation des chasseurs à l'achat du répulsif en cas de non atteinte du plan de chasse maximum.

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué :
Luc STOLTZ.



Sujet : [INTERNET] avis consultation public SDGC Haut-Rhin 2019-2025

De : > Estelle Colicchio (par Internet) <e.colicchio@ville-soultzmatt.fr>

Date : 18/07/2019 14:51

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Ci-dessous les observations émises par la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden :

1. Simplification des règles de tirs pour le cerf suite aux nombreux dégâts dans le vignoble,
2. Un extension de la zone d'élimination (dans une durée de temps limitée : 1 à 2 ans) pour régler le problème des dégâts,
3. Une aide « policière » afin de faire respecter au mieux les différents arrêtés concernant la pénétration humaine en forêt : réglementation sur les loisirs, course d'orientation, quad ... VTT d'orientation...
4. Mieux communiquer avec le public via les journaux ou des journées portes-ouvertes – découvertes « forêt-chasseurs-ONF »,
5. Assouplir les règles de tirs des sangliers sur 2 ans, afin de réguler leur population et de diminuer les dégâts de gibier.

Cordialement

Rachel RIEDMULLER
Adjointe au Maire
Mairie de Soultzmatt-Wintzfelden
Place du Général de Gaulle
68570 SOULTZMATT
03.89.47.00.01

Sujet : [INTERNET] PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2019-2015

De : > SPANEVELLO Arnaud (par Internet, dépôt prvs=0956b4502=arnaud.spanevello@cic.fr) <arnaud.spanevello@cic.fr>

Date : 18/07/2019 10:37

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Messieurs,

Je soussigné, Arnaud SPANEVELLO, vous confirme mon entière adhésion à ce projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019 -2015 proposé par la FDC 68.

Ce projet s'inscrit à mon sens dans l'intérêt de tous, chasseurs, agriculteurs, propriétaires forestiers et non chasseurs.

La non application de ce schéma dans son intégralité présenterait à mon sens de gros risques pour l'avenir de nos sociétés de chasse, notamment en montagne, avec le risque réel de « démotiver » nombre de partenaires, et donc de les voir « capituler » (moi y compris).

La rupture de l'équilibre financier n'est plus très loin et on le voit d'ores et déjà avec le départ de nombreux actionnaires dans la plupart des sociétés de chasse.

Comptant sur le bon sens logique de toutes les parties en présence pour accepter et valider ce Schéma,

Sincères salutations.

Arnaud SPANEVELLO

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de son ou ses destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.

This message and any attachments are confidential and intended for the named addressee(s) only. If you have received this message in error, please notify immediately the sender, then delete the message. Any unauthorized modification, edition, use or dissemination is prohibited. The sender shall not be liable for this message if it has been modified, altered, falsified, infected by a virus or even edited or disseminated without authorization.

Pour améliorer la gestion de vos courriels, ces derniers font l'objet d'un traitement informatique visant à mettre en évidence pour votre Conseiller les éléments importants de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce traitement, vous pouvez le signaler en répondant « Refus de traitement » à ce courriel, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Sujet : [INTERNET] Approbation SDGC 2019-2025 2019

De : > Marc SPINNER (par Internet) <marc.spinner@wanadoo.fr>

Date : 17/07/2019 15:48

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
Monsieur de Le Directeur de la DDT 68,

Par la présente et après lecture du projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut Rhin, je vous informe que, malgré le point noir concernant l'agrainage, **je me prononce, dans ses formes actuelles, en sa faveur pour une application à compter du 15/08/2019.**

Il serait toutefois souhaitable que la durée de validité des schémas départementaux soit alignée sur la durée des baux de chasse. Cela éviterait qu'en plein bail de neuf ans, les règles changent, soient modifiés pouvant alors remettre en cause l'intérêt d'un territoire sur lequel le chasseur reste engagé pour les années restantes.

Concernant l'agrainage, j'ai bien noté et compris que lors de l'élaboration de ce schéma, la fédération s'est heurtée aux différentes instances en présence, hostiles à la continuité de l'agrainage. De ce fait, la proposition concernant ce volet dans le schéma n'est que le résultat d'après négociations et de compromis et ne reflète aucunement la position du monde de la chasse sur ce sujet. Un vent de contestation est d'ailleurs en marche auquel j'ai souscrit et j'espère que vous en tiendrez compte lors de la validation définitive du schéma.

Avec mes plus cordiales salutations.



Marc SPINNER

Sujet : [INTERNET] Consultation gestion cynégétique

De : > Barbara Stanca (par Internet) <bastianca@gmx.ch>

Date : 18/07/2019 12:02

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

" Je soussigné M. Leonardo Stanca, Seilerweg 23, CH - 4812 Mühlethal

Suite à la consultation publique du projet du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin,

je me prononce FAVORABLEMENT pour ce projet de ce schéma tel que présenté le 21 Juin 2019.

Ce projet a été élaboré et approuvé par l'ensemble des parties concernées.

Fait à Mühlethal, le 18. Juillet 2019

Merci à vous et Waidmanns'heil

Leonardo Stanca

Sujet : [INTERNET] Gestion Chasse

De : > Saverio Stanca (par Internet) <saverio.stanca@bluewin.ch>

Date : 19/07/2019 23:00

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je soussigné Saverio Stanca

Suite à la consultation publique du projet du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin, je me prononce FAVORABLEMENT pour ce projet de ce schéma tel que présenté le 21 Juin 2019.

Ce projet a été élaboré et approuvé par l'ensemble des parties concernées.

Fait à Vordemwald, le 19.07.2019

Saverio Stanca

Rütiweg 2
4803 Vordemwald
062 751 99 22
079 475 06 70
062 916 00 37 (Büro)

Sujet : [INTERNET] SCHEMA CYNEGETIQUE COMMUNE DE WETTOLSHEIM

De : > Chantal STENTZ (par Internet) <ch.stentz@free.fr>

Date : 15/07/2019 15:10

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Le schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 établit une liste (annexe à) concernant les lots de chasse dits « de montagne ».

Je relève une anomalie importante sur cette liste : la commune de WETTOLSHEIM, lot n°2 a été classée en lot de « montagne ».

Ce lot constitué de moitié de forêts et de l'autre moitié de vignes se situe entre les communes voisines de EGUISHHEIM et de WINTZENHEIM,

qui elles ne sont pas classées en lot dits « de MONTAGNE » !

Je demande donc une révision de ce classement du LOT N°2 de WETTOLSHEIM, d'autant plus que ce lot n'a aucune prairie et qu'aucun dégât significatif de sangliers n'est à déplorer.

Merci de votre compréhension.

Recevez, Monsieur le Préfet mes respectueuses salutations.

Guillaume STENTZ

14 C, rue Kleb – 68920 WETTOLSHEIM



Garanti sans virus. www.avg.com

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE

De : > STENTZ Jacques (par Internet) <jac.stentz@free.fr>

Date : 06/07/2019 07:11

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Messieurs !

Je constate que le LOT N°2 de WETTOLSHEIM a été mis sur la liste des lots de chasse dits « de montagne » .

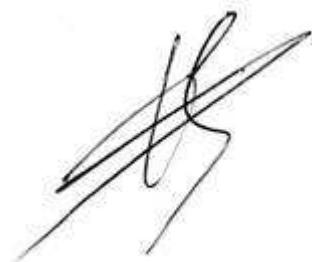
Les lots voisins de EGUISHHEIM et de WINTZENHEIM ne sont pas reconnus « lots de montagne ».
Ces lots sont voisins du LOT N°2 de WETTOLSHEIM, mais ont exactement la même configuration.
Donc, je conteste la qualification du LOT N° 2 de WETTOLSHEIM, en « lot de montagne ».

Cette liste (en PJ) est donc erronée et de nombreuses communes de montagne n'y figurent
(ex : Riquewihr, vivier de sangliers.)
OK pour le reste de la consultation.

Cordiales salutations,

Jacques STENTZ

Président de Association des Chasseurs « Aux Trois Chateaux » WETTOLSHEIM



[Logo AVG](#)

Cet email a fait l'objet d'une analyse antivirus par le logiciel antivirus AVG.
www.avg.com

Sujet : [INTERNET] CONSULTATION FUTUR PLAN CYGENETIQUE

De : > Chantal STENTZ (par Internet) <ch.stentz@free.fr>

Date : 09/07/2019 08:07

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Messieurs !

Suite à la consultation du futur plan cynégétique, je vous fais part de mes remarques.

Je constate que le LOT N°2 de WETTOLSHEIM a été mis sur la liste des lots de chasse dits « de montagne » .

Les lots voisins de EGUISHHEIM et de WINTZENHEIM ne sont pas reconnus « lots de montagne ».
Alors qu'ils sont voisins du LOT N°2 de WETTOLSHEIM, et ont exactement la même configuration !
Donc, je conteste la qualification du LOT N° 2 de WETTOLSHEIM, en « lot de montagne ».

Cette liste (en PJ) est donc erronée et de nombreuses communes de montagne n'y figurent
(ex : Riquewihr, vivier de sangliers.)

Salutations.

Jerome STENTZ – Garde Chasse
4 A, rue Herzog – 68920 WETTOLSHEIM



Garanti sans virus. www.avg.com

Stosswihr le 12 juillet 2019

Monsieur Laurent TOUVET
Préfet du département du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR CEDEX

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la procédure de consultation publique liée à la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, initiée du 21 juin au 20 juillet 2019, proposée par la fédération des chasseurs,

Je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

En effet, constatant l'augmentation des dégâts dans nos prairies et forêt, la mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur notre ban communal malgré des efforts de prélèvement constatés ces dernières années.

Les représentants de la commune de STOSSWIHR confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire mais souhaitent que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer **une véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kirrung ou d'appâttement) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des**

communes de montagne, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;

6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse ;**
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives ;**
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire.

Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire
Michel KLINGER



Sujet : [INTERNET] schéma de gestion cynégétique

De : > Christian SUTTER (par Internet) <sutter.christian@orange.fr>

Date : 19/07/2019 18:32

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour

Par la présente, je me prononce en faveur du schéma départemental de gestion cynégétique, tel qu'il est présenté dans les documents mis en ligne dans le cadre de la consultation actuellement en cours.

Meilleures salutations.

Christian SUTTER

Maire d'Illfurth.

Sujet : [INTERNET] schéma cynégétique 2019-2025

De : > daniel.tempe (par Internet) <daniel.tempe@wanadoo.fr>

Date : 09/07/2019 15:53

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Je suis **FAVORABLE** au nouveau projet de schéma et à l'étude environnementale s'y afférent ,

Néanmoins il conviendrait d'augmenter les quantités d'agraine et de kurring car depuis des années moins on agraine plus il y a de dégâts .

Daniel TEMPE

19 C rue de Paris

68190 UNGERSHEIM



Garanti sans virus. www.avast.com



Alsace

Terre de liens Alsace
114 Chemin du Lauchwerb
68 000 Colmar

Direction départementale des territoires
Cité administrative
3 rue Fleischhauer
68 000 Colmar

Objet : Consultation plan cynégétique 2019-2025

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

En tant que structure soutenant l'installation de jeunes éleveurs en montagne, et visant à la gestion de la terre comme d'un bien commun, Terre de Liens Alsace agit avec le souci de l'équilibre économique et paysager de ces territoires. Les membres de notre association souhaitent vous exprimer leurs craintes légitimes devant l'augmentation des dégâts de gibier : leur impact économique sur les fermes de montagne, leur impact sur les paysages remarquables de nos vallées de montagne, mais aussi des risques d'augmentation de la pression foncière suite à l'abandon de prairies trop impactées.

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril les fermes de montagne que nous soutenons (installation à la ferme du Brézouard à Aubure, transmission de diverses fermes dans le Massif) et est catastrophique à plusieurs niveaux (disparition de la flore spécifique des prairies, impact sur le renouvellement de la forêt, impact sur la quantité et la qualité du fourrage...).

Nous rejoignons les propositions de la Confédération paysanne que vous trouverez en détail ci-dessous. D'une façon générale, notre association en appelle à une gestion de la chasse dans un esprit d'intérêt général et la recherche de l'équilibre faune sauvage et élevage agricole.

Nous demandons que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Conseil d'administration : ca.alsace@terredeliens.org / Bureau : bureau.alsace@terredeliens.org

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

Pour le CERF :

- l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-instaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025**, avec **un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)
- l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"
- l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège
- la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum
- la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, nous rejoignons la demande des éleveurs :

- la protection des prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).
- l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.

Pour le SANGLIER :

- La mise en place d'un plan de gestion de la population de sangliers, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,
- l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)
- la **suppression totale et immédiate** de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agrainage d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de nourrissage envisagée pour "fixer" les sangliers,

Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Conseil d'administration : ca.alsace@terredeliens.org / Bureau : bureau.alsace@terredeliens.org

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

- la limitation de l'agrainage d'appât à 1 kurring/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole, pratique qui s'assimile clairement à un "équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant" ...
- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage** de dissuasion et la limitation de la kurring.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne soit associé systématique dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses,

Au nom du Conseil d'administration

P/O la coordinatrice, Marie Balthazard



Coordonnées pour le suivi :

Terre de Liens Alsace, alsace@terredeliens.org 09 70 20 31 31

Conseil d'administration : ca.alsace@terredeliens.org / Bureau : bureau.alsace@terredeliens.org

Marie Balthazard, coordinatrice, m.balthazard@terredeliens.org 06 72 90 95 88

Pauline Thomann, chargée de mission, p.thomann@terredeliens.org 06 33 08 86 30

Sujet : [INTERNET] RE : Révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 68

De : > TINGEY ANDRE (par Internet) <gunsbach.mairie@orange.fr>

Date : 08/07/2019 09:13

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Copie à : Claude MICHEL <c.michel@parc-ballons-vosges.fr>, simonehuck@wanadoo.fr

Bonjour,

Suite a votre proposition ci-dessous, et avant d'en référer aux membres du Conseil du Conseil Municipal, je souhaite vous livrer les réflexions que nous pouvons et devons nous faire, avant validation, a savoir :

- Sur les points 1 - 2 - 3 : peut on connaître les moyens et le coût de leur mise en oeuvre
- Point 4 : comment proposer-vous de simplifier les règles de tir, de quoi s'agit-il .lorsque l'on évoque les écarts entre les minima et maxima dans le respect (sans doute de l'éthologie et non écologie des espèces)
- Point 5 : le débat sur la suppression de l'agrainage a déjà fait couler beaucoup d'encre, vous citez la circulaire de Mme Kosciusko-Morizet jugeant inefficace l' agrainage de préservation des prairies, si l'on supprimait l'agrainage, cette préservation serait- elle assurée ?
- Point 6 : sauf erreur, il semble que l'affouragement des cervidés soit déjà en place sans exception
- Point 7 : quid de l'action de la louveterie en dehors des périodes citées
- Point 8 : l'agrainage est déjà interdit en période d'hiver, quant aux dérangements que causerait le chasseur, que penser de tous les autres utilisateurs de la nature, à pied, moto, ou vélo, quad etc ?
- Point 9 : il conviendrait de considérer l'implantation des cultures constituant à de nombreux endroits une appétence pour le gibier
- Point 10 : quels moyens proposez-vous ? les fédérations des chasseurs notamment sont en charge de la promotion de la chasse et s'y emploient

A réception de vos précisions, je ne manquerai pas de soumettre votre projet à mon Conseil Municipal.

En attendant vous lire, recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations

André Tingey

Maire de Gunsbach

Le : 26 juin 2019 à 10:44 (GMT +02:00)

De : "Stephanie JACQUAT" <s.jacquat@parc-ballons-vosges.fr>

À : "Stephanie JACQUAT" <s.jacquat@parc-ballons-vosges.fr>

Cc : "Claude MICHEL" <c.michel@parc-ballons-vosges.fr>

Objet : Révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 68

A l'attention des Maires des communes du Haut-Rhin adhérentes au Parc :

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a contribué à la révision du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2019-2025 et piloté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin. Cela a pu se faire grâce à l'implication d'élus du comité syndical. La révision des SDGC a été l'occasion d'un débat en Comité Syndical du Parc du 7 février 2019 à Hunawihr (cf. délibération ci-jointe)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le courrier officiel signé par le Président du Parc, Laurent SEGUIN, de la révision du SDGC ainsi qu'une proposition de lettre reprenant de façon synthétique les recommandations exprimées par le Parc pour ce nouveau schéma.

Je vous remercie de bien vouloir nous informer de la transmission de votre avis.

Vous recevrez prochainement la version papier par voie postale.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.



Sujet : [INTERNET] Consultation chasse

De : > Tournaire Bertrand (par Internet) <bertrandtournaire@hotmail.com>

Date : 05/07/2019 15:36

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation en lisière de forêt et est catastrophique pour l'environnement (pas de renouvellement de la forêt, disparition des oiseaux qui nichent au sol, flore dévastée, ...). Le grand gibier sauvage est devenu un animal d'élevage, bien nourri et pas assez tiré.

Je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF :

Je demande :

- l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-instaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025, avec un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)
- l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"
- l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège
- la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum
- la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, je demande :

- la protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).
- l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.

Pour le SANGLIER :

Je demande :

- La mise en place d'un plan de gestion de la population de sangliers, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,
- l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)
- la **suppression totale et immédiate** de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agrainage d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de nourrissage envisagée pour "fixer" les sangliers,
- la limitation de l'agrainage d'appât à 1 kirrung/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole, pratique qui s'assimile clairement à un

"équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant" ...

- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage** de dissuasion et la limitation de la karrung.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne me représente systématiquement dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

Bertrand Tournaire, maraîcher à Wintzenheim, membre de la Confédération paysanne

Sujet : [INTERNET] Projet Schéma Cynégétique 2019-2025

De : > Jean-Philippe TRAPPLER (par Internet) <jptrappler@vialis.net>

Date : 09/07/2019 18:50

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur

Après consultation du nouveau projet de schéma départemental de projet cynégétique 2019-2025,

veuillez noter mon avis favorable à ce projet, dans un souci d'équilibre agro-sylvo-cynégétique efficace et durable pour notre faune et notre territoire forestier.

Sincères Salutations.

Sujet : [INTERNET] Projet du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025

De : > Sébastien Trappler (par Internet) <sandrot90@gmail.com>

Date : 10/07/2019 21:47

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame,Monsieur

Après consultation du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

Veillez noter mon avis favorable à ce projet dans un souci d'équilibre agro-sylvo-cynégétique efficace et durable pour notre faune et notre territoire forestier.

Meilleures salutations.

Trappler Sébastien
9,rue des faines 90370 Réchésy
Tel:06-80-92-67-80

COMMUNE D'URBES

Département du Haut-Rhin
 Arrondissement de THANN-CERNAY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2019

Nombre de conseillers

Élus : 11

Sous la Présidence de M. Claude EHLINGER, Maire

En fonction : 08

Présents : 08

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**DEL 2019-07-08/003. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DU
 HAUT-RHIN : AVIS**

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin, en cours de renouvellement, est soumis à consultation du public par voie électronique depuis le 21 juin et jusqu'au 20 juillet 2019. Toutes les communes du Haut-Rhin sont invitées à exprimer leur avis sur ce schéma dans le cadre de cette consultation.

Le projet de gestion est élaboré par la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin (FDC 68) pour une période de 6 ans (2019-2025) et doit faire l'objet d'une validation par le Préfet pour son entrée en vigueur. Le schéma est le document de cadrage de l'activité cynégétique dans le département. Il vient en complément de la générale qui s'applique par ailleurs en matière de chasse (dates d'ouverture, gestion des dégâts...). Il est opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département. Il a pour objectif d'organiser une chasse durable, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

La FDC68 a engagé courant 2018 les travaux de renouvellement du schéma pour cette période 2019-2025 dans le cadre d'une concertation notamment avec les représentants de la chambre d'agriculture, les représentants des intérêts forestiers et les représentants des maires.

Au terme de la participation du public, le schéma, amendé le cas échéant, est approuvé par arrêté du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et remplacera le schéma actuel dont la validité est fixée au 15 août 2019.

Un affichage en mairie a été effectué pour informer le public de la consultation. Le public peut formuler ses observations pendant toute la durée de la consultation à savoir du 21/06/2019 au 20/07/2019.

Les documents relatifs au schéma sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public>

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour l'émission d'un avis en tenant compte du contexte local et des problématiques rencontrés dans le cadre de la gestion de la chasse ainsi que des avis rendus par les personnes publiques consultées.

Le Conseil Municipal après examen du dossier, à l'unanimité :

- Prend acte des éléments d'informations du Schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin soumis à consultation ;
- Ne souhaite pas émettre d'avis.

**POUR EXTRAIT CONFORME
 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 URBES, le 26/07/2019**

Le Maire:



Claude EHLINGER

Sujet : [INTERNET]

De : > Etienne VALENTIN (par Internet) <etienne.valentin175@orange.fr>

Date : 18/07/2019 17:51

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour

Agriculteur à Fellingering, vice-president FDSEA MONTAGNE

Au nom de 25 à 30 agriculteurs du canton de Saint Amarin: je refuse le nouveau SDGC 68.

Beaucoup d agriculteurs de montagne collègues ont d énormes degats de sangliers et cerfs .

Il en va de la perennité et de la survie de nos exploitations.

Aucun controle sur l agrainage d efficacité de battue n est possible...

nous ne serons pas responsables en cas de problèmes sanitaires.

Merci de m avoir lu. Cordialement

Etienne Valentin

Sujet : [INTERNET] re: TR: Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > rpvautrin (par Internet) <rpvautrin@orange.fr>

Date : 18/07/2019 19:51

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Copie à : b.mangin@free.fr

Madame, Monsieur,

Après lecture du schéma départemental de gestion cynégétique 2020-2025,

je me prononce pour la gestion cynégétique de votre département.

Cordialement.

M Robert VAUTRIN

2, rue des Preys

88270 DAMAS ET BETTEGNEY.

06 80 31 32 41

> Message du 07/07/19 09:08

> De : "Bernard MANGIN" <b.mangin@free.fr>

> A : "Alexis Mangin" <am061099@hotmail.fr>, "Christophe Mangin" <manginchris@hotmail.com>, "Colette Dellupo" <colette.dellupo@live.fr>, "Cussenot" <nad.cussenot@gmail.com>, davidmangin68@gmail.com, "Didier MANGIN" <didier.mangin4@wanadoo.fr>, "Denis Dresch" <dresch.denis@gmail.com>, "Duarte Richard" <duarterichard@orange.fr>, "Eric Dellupo" <edellupo2@orange.fr>, "Fabien GABARRO" <fabien.gabarro@gmail.com>, "Gilbert GILL" <gilbert6847@orange.fr>, "Isabelle MANGIN" <i.mangin@free.fr>, "J.Paul Thomassin" <thomassinjean@aol.com>, "DELLUPO JL" <jdellupo@free.fr>, "JLF" <aureliejeanlouis@orange.fr>, "Jose" <fafijosemartinez@orange.fr>, "MANGIN Chantal" <chantal.mangin.68@gmail.com>, "Maurer Bar" <r-maurer@orange.fr>, "Michel Caumette" <michelcaumette@aol.com>, "Hug" <nadine.hug@wanadoo.fr>, "Rey Gilbert" <reygilbert@wanadoo.fr>, "Robert Vautrin" <rpvautrin@orange.fr>, "SCHEER Bernard" <scheer.bernard@orange.fr>, "Christophe MEYER" <chrismeyer68@gmail.com>, "Christophe WEIDNER" <christopheweidner@orange.fr>, "Fabien Jenny"

<fabien.jenny040@orange.fr>, "Henchoz" <b.henchoz@bluewin.ch>, "Issenmann" <j.issenmann@yahoo.fr>, "Jacquinot PRO" <pjacquinot@wanadoo.fr>, "Jaquillard Michel" <m.jaquillard@bluewin.ch>, "JEAN" <jannot68600@gmail.com>, "Maignan" <vmj.maignan@gmail.com>, "MANGIN Bernard" <b.mangin@free.fr>, "Paul KLING" <pkv2@wanadoo.fr>, "Steiner Philippe" <steinerphilippe@hotmail.fr>

> Copie à :

> Objet : TR: Schéma départemental de gestion cynégétique

>

>

Bonjour mes Amis.

Notre fédération a besoin de nous pour faire valider le schéma départemental cynégétique.

Si non, on risque de voir l'agrainage supprimé dans sa totalité (dixit : M. le Préfet lors l'AG de la Fédé).

Il vous suffit de copier et de coller ou recopier l'adresse que j'ai mis en rouge dans votre mail ; et de taper votre texte ou de recopier le mien.

Merci et bonne journée

Bernard **MANGIN**

4 rue des Champs

68320 FORTSCHWIHR

06-09-48-69-47

De : Bernard MANGIN <b.mangin@free.fr>

> **Envoyé :** dimanche 7 juillet 2019 08:55

> **À :** ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

> **Objet :** Schéma départemental de gestion cynégétique

Madame, Monsieur

Bernard **MANGIN**

4 rue des Champs

68320 FORTSCHWIHR

06-09-48-69-47

Sujet : [INTERNET] nouveau schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Vez Alain (par Internet) <alain.vez@fiduconsult.ch>

Date : 08/07/2019 11:49

Pour : ""ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr"" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame,
Monsieur,

Je vous confirme mon approbation au nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

Meilleures salutations.

Fiduconsult SA
Alain Vez
Rue des Pilettes 3
1700 Fribourg
Tél. : ++41 26 422 72 00
Fax : 0041 26 422 72 80
E mail : alain.vez@fiduconsult.ch

Sujet : [INTERNET] Sdgc

De : > He Jc (par Internet) <jeancharles.villaume@gmail.com>

Date : 28/06/2019 16:40

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Je profite de cette occasion pour vous faire part de mon opinion sur votre nouveau schéma. Quel échec pour votre politique de chasse menée depuis plus de trente ans, et vous osez encore présenter un schéma, je m'explique :

- les dégâts du gibier aux cultures n'ont jamais été aussi importants (sangliers dans les prés, cervidés aux vignes et prés...) l'agriculture de montagne se meurt
 - il n'y jamais eu aussi peu de chasseurs
 - la pratique de la chasse n'a jamais couté aussi chère qu'aujourd'hui
 - le milieu forestier n'a jamais été aussi dégradé
 - le gibier est ultra dépendant des tonnes de maïs déversées en forêt, sous couvert de ce schéma, vous introduisez dans un milieu vierge toutes les cochonneries de l'agriculture intensive. Le maïs (probablement OGM) pollue toute la chaîne alimentaire.
- Ce schéma encouragera encore une fois la chasse "business" en lieu et place d'une chasse "régulatrice". La chasse d'aujourd'hui ressemblera toujours plus à un élevage.

Je propose donc :

- arrêt totale de l'apport de quoi que ce soit (maïs, poix...)
- plafonnement à 1 €/ha de location de territoire de chasse
- prime aux tableaux 10 €/sanglier tués, 10 € le chevreuil, 50 € le cerf
- fin de la kirrung
- date de chasse identique aux départements voisins (hors Alsace Moselle)

Cordialement

JC VILLAUME



Munster, le 15 juillet 2019

MONSIEUR LAURENT TOUVET
PREFET DU DEPARTEMENT DU HAUT-
RHIN
7 RUE BRUAT
BP 10489

68020 COLMAR CEDEX

Dossier suivi par : Pierre DISCHINGER, Maire.

Tél. : 03 89 77 32 98

Mèl : mairie@ville-munster68.fr

Courrier recommandé AR

Objet : Schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en conseil municipal, je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels est catastrophique et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas empêché une évolution significative qui est devenue insupportable sur nos lots de chasse.

Les représentants de la commune de Munster confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire, mais souhaitent que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. **assurer un monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;

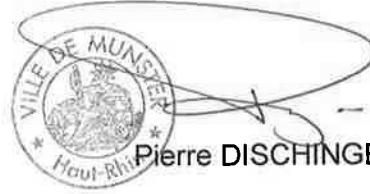
3. développer **une véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs, et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois. Nous pensons qu'il est important de prendre en compte les recommandations pertinentes et de grandes qualités émises dans le document de la MRAE du Grand-Est qui n'ont pas été suivies ;
4. simplifier les règles de tir et **supprimer le plan de chasse qualitatif CERF** (C1, C2, C3), avec obligation d'atteindre les minimas (prévoir des sanctions et les appliquer), en respectant l'écologie des espèces ;
5. Interdire **toutes formes de nourrissages** (d'agrainage de dissuasion, kirrung ou d'appâttement) au cœur des massifs boisés, à l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. Interdire toutes formes de nourrissages et **l'affouragement des cervidés** même en période de disette (d'agrainage de dissuasion, kirrung ou d'appâttement) afin de laisser les bêtes à l'état sauvage ;
7. réserver et **promouvoir les battues classiques**, concertées ou administratives dès la période normale d'ouverture de la chasse ;
8. contribuer au **maintien de la quiétude (hiver et printemps) pour la faune sauvage** par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les promouvoir pour la faune sauvage via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives ;
9. expérimenter et **renforcer les dispositifs de régulation** pour le traitement des problèmes de dégâts aux forêts, prairies, chaumes, et aux cultures ;
10. participer à des actions d'amélioration des milieux et à **une meilleure appropriation des activités cynégétiques** auprès du grand public ;
11. les réunions des commissions d'attributions des plans de chasses **doivent être organisées lors des 4 C au niveau communal**. Au niveau départemental dans un lieu neutre tel que la préfecture ou l'ADT, et non pas dans les locaux de la fédération de chasse, avec un représentant des communes forestières propriétaires de ces lots, oubliées dans ce schéma !
12. supprimer **le droit de priorité** aux locataires sortant lors des adjudications.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de mobiliser et de donner les ordres nécessaires à la police de la chasse **afin d'appliquer ces mesures et celles prévues dans les baux de chasses**.

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire.

Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

Dans l'attente de la prise en compte de ces points dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Pierre DISCHINGER, Maire.

Sujet : [INTERNET] Projet de SDGC 2019-2025 pour le Haut-Rhin

De : > François Wachbar (par Internet) <fwachbar@hotmail.fr>

Date : 04/07/2019 17:03

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Encore une fois, le principal sujet à polémique de ce schéma tourne autour de l'agrainage des sangliers. Je suis moi-même chasseur et pourtant je me demande quand nos instances cynégétiques auront-elles enfin le courage d'interdire une bonne fois pour toute l'agrainage.

Quand retrouverons-nous des chasses naturelles ? Je ne comprends pas qu'on autorise l'épandage de maïs en forêt alors qu'il y en a déjà des centaines d'hectares en culture en plaine. On continue ainsi de maintenir en surnombre des populations de sangliers dévastatrices.

Personnellement, je considère que même la Kurrung est aberrante. Tuer un sanglier en train de manger sous un agrainoir, je ne trouve pas cela très naturel.

Pour ce qui concerne les cervidés, là non plus, je ne comprends pas pourquoi on ne se donne pas les moyens d'en finir avec les surpopulations. En ce moment la forêt souffre d'un tas de maux. Lui rajouter l'abrutissement permanent dans certains secteurs va finir par la faire totalement disparaître. Je regrette que la majorité des chasseurs ne soient pas capables de comprendre que le cerf peut totalement compromettre le renouvellement de certaines essences, voire de certains massifs.

Voici les deux sujets sur lesquels je voulais apporter ma contribution.

J'ai peu d'espoir d'être entendu, surtout par les chasseurs, mais au moins j'aurai participé.

Bien cordialement



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus :15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents :14

Séance du 02 Juillet 2019

Sous la présidence du Maire, M. André BEYER

Conseillers présents :

M.Mmes BETTER Philippe, HAERTY Gilbert, THORR Fabienne, Adjoints, M. Mmes – DIRINGER Thierry – HANAUER Viviane – FLICKINGER Michèle FERRERES Monique - FISCH André –MEYER Alain, - SCHUMACHER André – MAIRE Sylviane – PIGEON J.Marie - ZEHLER Bernard.

Conseillère absente avec procuration : Mme SENDEL
Véronique donne procuration à M. SCHUMACHER
André.

Point 6 : Divers :

1. Proposition d'avis sur le schéma départemental de la gestion cynégétique du Haut-Rhin :

La fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a élaboré un projet de révision du Schéma départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin (SDGC) pour la période 2019/2025. Le SDGC est le document de cadrage de l'activité cynégétique dans le Haut-Rhin et vient en complément de la réglementation qui s'applique par ailleurs en matière de chasse. Ce projet doit faire l'objet d'une validation du Préfet pour entrer en vigueur. Une consultation est actuellement en cours pour la révision de ce schéma. Toutes les communes sont invitées à exprimer leur avis dans le cadre de cette consultation.

Le syndicat mixte du Parc des Ballons incite les communes à adresser une lettre au Préfet reprenant de façon synthétique les recommandations exprimées par le Parc pour ce nouveau schéma. La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire et permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **Emet un avis favorable** à l'envoi d'une lettre au Préfet du Haut-Rhin lui demandant d'intégrer les 10 recommandations émises par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges dans le futur SDGC.



Pour extrait conforme,
Walbach, le 08 Juillet 2019
Le Maire : A. BEYER

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental

De : > Arnaud WALCH (par Internet) <arnaud-68500@hotmail.fr>

Date : 19/07/2019 20:03

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur ou Madame,

Je suis chasseur et j'habite dans la commune de Rimbach près Guebwiller

Dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, je souhaite donner mon avis.

Je donne un AVIS FAVORABLE à ce nouveau SDGC et je souhaiterais que les quantités d'agrainage de dissuasion et de kurrung soit augmenté, pour pouvoir garder les sangliers en forêt et ainsi réduire les dégâts.

Arnaud WALCH

48 Rue principale

68500 Rimbach-près-Guebwiller

COMMUNE DE KRUTH
HAUT-RHIN



Kruth, le 1er juillet 2019

Monsieur le Maire de la Commune de KRUTH

à **Monsieur Laurent TOUVET**
Préfet du département du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR CEDEX

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en conseil municipal, mais compte-tenu aussi de la catastrophe qui s'annonce pour nos forêts de sapins due à la sécheresse de ces 3 dernières années, je souhaite vous faire part de mes réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforce mes inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur notre ban communal malgré des efforts de prélèvement constatés ces dernières années.

Ces problèmes ont encore été amplifiés depuis quelques mois avec le dépérissement des grands sapins et la perte des épicéas scolytés. Les sapins existants meurent et la régénération naturelle n'existe plus. Dans 50 ans, nous n'aurons plus de sapins sur nos versants montagneux !

Je ne suis pas contre la présence des ongulés sur le territoire mais souhaite que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. Affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. Assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. Développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **Simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;

5. **Interdire toutes pratiques d'agrainage (de dissuasion, kirrung ou d'appâttement) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agrainage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **Interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **Réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse ;**
8. **Contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives ;**
9. **Expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
10. **Participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire. Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire :

Claude WALGENWITZ